



Sorgues, le 16 mars 2017

CONVOCATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L.2121.7 et suivants du CGCT)

Madame,
Monsieur,
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal dont vous êtes membre est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, 2^{ème} étage du Centre Administratif, le :

JEUDI 23 MARS 2017 à 18 H 30

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Le Maire,

Thierry LACNEAU

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 01 MARS 2017.
3. Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES

1. **DCM 2017 03 35 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 07/03/2017) –Rapporteur : S. GARCIA
2. **DCM 2017 03 36 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : S. GARCIA
3. **DCM 2017 03 37 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : S. GARCIA
4. **DCM 2017 03 38 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : S. GARCIA
5. **DCM 2017 03 39 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DES POMPES FUNEBRES ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : S. GARCIA
6. **DCM 2017 03 40 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2016** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : F. THOMAS
7. **DCM 2017 03 41 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : S. GARCIA
8. **DCM 2017 03 42 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : S. FERRARO
9. **DCM 2017 03 43 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : E. ROCA
10. **DCM 2017 03 44 : BILAN FINANCIER DU SELF POUR L'ANNEE 2016** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : C. PEPIN
11. **DCM 2017 03 45 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : C. PEPIN
12. **DCM 2017 03 46 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : M. PEREZ
13. **DCM 2017 03 47 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : Monsieur le Maire
14. **DCM 2017 03 48 : BUDGET PRINCIPAL 2017 DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : S. GARCIA
15. **DCM 2017 03 49 : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2017** - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : Monsieur le Maire

16. DCM 2017 03 50 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 DE LA COMMUNE - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : S. FERRARO
17. DCM 2017 03 51 : BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2017 DE LA COMMUNE - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : M. PEREZ
18. DCM 2017 03 52 : BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2017 DE LA COMMUNE - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : C. PEPIN
19. DCM 2017 03 53 : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS 2017 DE LA COMMUNE - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : E. ROCA
20. DCM 2017 03 54 : NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX FORCES DE SECURITE – APPEL A PROJET – PETIT EQUIPEMENT – ARMES - (Commission des Finances du 07/03/2017) – Rapporteur : D. DESFOUR
21. DCM 2017 03 55 : MODIFICATION DU GUIDE DE LA DEPENSE – Rapporteur : S. FERRARO

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

22. DCM 2017 03 56 : PLAN LOCAL D'URBANISME D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE - (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 10 mars 2017) – Rapporteur : F. THOMAS
23. DCM 2017 03 57 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - (Commission Aménagement du Territoire du 10 mars 2017) – Rapporteur : V. MURZILLI
24. DCM 2017 03 58 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 26 JANVIER 2017 - (Commission Aménagement du Territoire du 10 mars 2017) – Rapporteur : F. THOMAS

PROXIMITE ET COHESION/POLITIQUE DE LA VILLE

25. DCM 2017 03 59 : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES MINEURES CONDAMNEES A UNE PEINE DE TRAVAIL GENERAL (TIG) - (Commission Proximité et Cohésion – Politique de la ville du 15/03/17) – Rapporteur : R. PATURAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

26. DCM 2017 03 60 : RISQUE STATUTAIRE – DEMANDE D'ETUDE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION – Rapporteur : Monsieur le Maire

DIVERS

27. DCM 2017 03 61 : CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU POINT D'ARRET DE TRANSPORT PUBLIC « SAINT HUBERT » SUR LA COMMUNE DE SORGUES ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE - Rapporteur : E. ROCA

COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

06/02/17 : signature d'un contrat avec l'association CROC'ODILE 30490 MONTFRIN pour assurer des prestations musicales au Relais parents Assistantes Maternelles sur la commune de Sorgues pour l'année 2017, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/17, moyennant la somme de 2 380 € TTC

07/02/17 : Régie de recettes prolongée et d'avances pour l'encaissement des droits d'entrée à la médiathèque : modification maximum de l'avance à consentir au régisseur

08/02/17 : passation d'un contrat de cession pour des ateliers sur le thème « Les abeilles » les 17/05, 18/05, 19/05, 22/05, 23/05, 24/05, 29/05, 30/05, et 31/05/17 pour 17 classes d'écoles de Sorgues, moyennant la somme de 2 935 € TTC

09/02/17 : renouvellement d'abonnement de la boîte postale et dénominations supplémentaires pour l'année 2017, pour un montant de 202.20 € TTC

10/02/17 : renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des Maires de France et de Vaucluse pour l'année 2017, pour la somme de 3 921.67 €

11/02/17 : désignation de Maître Frédéric GUITTARD, avocat au barreau d'Avignon pour conseiller, représenter et défendre les intérêts de la commune dans le cadre de divers contentieux en matière d'urbanisme, moyennant une somme forfaitaire de 1 250 € HT

12/02/17 : signature d'un contrat de cession pour la représentation d'un spectacle « Time Break » proposé par l'association La Place Blanche le 03/06/17 au Pôle Culturel Camille Claudel, pour un montant de 7 490.50 € TTC

13/02/17 : signature d'un avenant au contrat de cession pour la représentation du spectacle « Time Break » fait par l'association La Place Blanche pour des ateliers de danses pour les élèves de l'école municipale de musique et de danse les 11/02, 11/03, du 10 au 12/04, 13/05 et 20/05 pour une représentation en lever de rideau le 03/06 au Pôle Culturel Camille Claudel dans le cadre de sa programmation annuelle, d'un montant de 3 417.15 € TTC

14/02/17 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants du quartier de Chaffunes pour l'organisation d'un lotto, dans le cadre du fonds de participation des habitants, pour d'un montant maximum de 800 €

15/02/17 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants du quartier de Chaffunes pour l'organisation d'un atelier bien être, groupe de parole et repas pour la journée de la femme, dans le cadre du fonds de participation des habitants, pour un montant maximum de 350 €

16/02/17 : signature d'un contrat de cession avec l'association TEALY CREATION 38140 BEAUCROISSANT concernant la prestation musicale « le temps des YEYES » prévue le 05/08/17, pour un montant de 3 158 € HT

17/02/17 : signature d'une convention avec l'association intermédiaire PIAF 84700 SORGUES en vue de la mise à disposition de personnel pour la distribution des publications municipales dont le prix du tarif horaire a été fixé à 16.81 €

18/02/17 : renouvellement d'adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES), pour une durée de 1 an à compter du 01/01/17, moyennant la somme de 225 €

19/02/17 : signature d'un contrat de prestation avec l'E.I. GUILLAUME KOSMICKI pour une conférence « un voyage dans la musique contemporaine après 1945 » le 25/03/17 organisée par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 1 069.60 € TTC

20/02/17 : conclusion d'un marché à procédure adaptée pour des travaux d'impression année 2017 avec :

- Imprimerie RIMBAUD 84300 CAVAILLON pour les lots :

n° 1 : Sorgues Magazine pour un montant minimum de 14 031.60 € TTC et maximum de 15 952.20 € TTC

n° 2 : Guide de la ville –dépliants – pochettes photos – cartes de vœux – en tête lettre mairie – carnets – programmes saison culturelle pour un montant de 16 015.49 € TTC

n° 3 : billetterie pour un montant de 1 297.20 € TTC

21/02/17 : signature d'une convention entre la commune de Sorgues et l'association « CASEVS » pour l'utilisation du véhicule

22/02/17 : renouvellement d'adhésion de la commune au conseil d'architecture, d'urbanisme, de l'environnement (CAUE) pour l'année 2017, moyennant une cotisation annuelle de 1 847 €

23/02/17 : signature d'un contrat de cession avec la compagnie Catherine Zarcate/A claire-voie pour une représentation de « Salomon et la Reine de Saba » par la conteuse Catherine Zarcate le 10/06/17 organisé par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 1 268.70 € TTC

24/02/17 : signature d'un contrat de prestation avec l'association La Boite à lettres pour une rencontre littéraire avec Lilian Bathelot le 13/05/17 organisée par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 474 € TTC

25/02/17 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et Mme Annie TOGNOLA 84000 AVIGNON pour être accueillante dans le cadre du Lieu Accueil Enfants Parents, dans une perspective d'accompagnement à la fonction parentale, à titre gracieux

26/02/17 : signature d'un contrat avec la SAS MAURIN 84142 MONTFAVET concernant la lutte contre les rongeurs, les arachnides, la désinfection, la désinsectisation des bâtiments communaux de la ville de Sorgues et la lutte contre les rongeurs et les blattes dans les réseaux d'eaux usées et pluviales des bâtiments communaux de la ville de Sorgues, marché à bon de commande fixé à un montant minimum de 600 € TTC et un montant maximum de 17 400 € TTC

27/02/17 : conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de carburants, avec la SAS SADO INTERMARCHE 84700 SORGUES, marché prenant effet le 01/04/17 jusqu'au 31/03/18 montant du marché fixé à un montant minimum de 2 000 € TTC et un montant maximum de 40 000 € TTC

28/02/17 : décision annule et remplace la décision municipale du 10/02/17 suite à une erreur matérielle concernant la date du spectacle conclu avec l'association CM PRODUCTION 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON qui aura lieu le 07/08/17 au non le 09/08/17, pour un montant de 9 900 € HT

29/02/17 : modification de la régie de recettes et d'avances de l'accueil de loisirs périscolaire, des cantines municipales scolaires et du self – modification des modes de recouvrement

30/02/17 : signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'EEJD avec l'association ANIMHANDI pour répondre à l'accueil et à la demande des administrés, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, à titre gratuit

31/02/17 : signature d'une convention de mise à disposition du véhicule 9 places immatriculé DF-663-PS sans chauffeur à l'association « Basket Club de Sorgues » pour le 03/03/17 pour se déplacer à Fos sur Mer

32/02/17 : signature d'une convention de mise à disposition du véhicules 23 places immatriculé AV 655 XH sans chauffeur à l'association « Basket Club de Sorgues » pour le 03/03/17 pour se rendre à Fos sur Mer

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le Maire et le Comptable Public. Il y a donc deux types de comptes : le compte du Maire ou compte administratif et le compte du comptable public ou compte de gestion. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Le compte de gestion 2016 du budget principal établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget principal du comptable public pour l'exercice 2016 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le Maire et le Comptable Public. Il y a donc deux types de comptes : le compte du Maire ou compte administratif et le compte du comptable public ou compte de gestion. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Le compte de gestion 2016 du budget de l'assainissement établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'assainissement de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget de l'assainissement du comptable public pour l'exercice 2016 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°03

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le Maire et le Comptable Public. Il y a donc deux types de comptes : le compte du Maire ou compte administratif et le compte du comptable public ou compte de gestion. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Le compte de gestion 2016 du budget de la cuisine centrale établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif de la cuisine centrale de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget de la cuisine centrale de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget de la cuisine centrale du comptable public pour l'exercice 2016 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°04

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le Maire et le Comptable Public. Il y a donc deux types de comptes : le compte du Maire ou compte administratif et le compte du comptable public ou compte de gestion. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Le compte de gestion 2016 du budget des transports urbains établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif des transports urbains de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget des transports urbains de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget des transports urbains du comptable public pour l'exercice 2016 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°05

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DES POMPES FUNEBRES ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le Maire et le Comptable Public. Il y a donc deux types de comptes : le compte du Maire ou compte administratif et le compte du comptable public ou compte de gestion. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Le compte de gestion 2016 du budget des pompes funèbres établi par le comptable du trésor est disponible à la Direction des Finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif des pompes funèbres de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - statuant sur l'exécution du budget des pompes funèbres de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du budget des pompes funèbres du comptable public pour l'exercice 2016 et à déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°06

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2016

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Fabienne THOMAS

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2016 joint en annexe et à préciser que ce bilan sera annexé au compte administratif 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°07

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2121-31 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. »

Le compte administratif 2016 du budget principal est conforme aux écritures du compte de gestion 2016 du budget principal établi et transmis par le Comptable Public. Il est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2016 du budget principal sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	PREVISIONS	8 235 080.56	28 706 823.68
DEPENSES	REALISATIONS	4 346 428.18	23 475 501.41
RECETTES	AUTORISATIONS	8 235 080.56	28 706 823.68
RECETTES	REALISATIONS	3 075 819.08	26 393 901.94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT			2 918 400.53
DEFICIT		1 270 609.10	

En dépenses de fonctionnement, on note :

- 14 084 663.28 € ont été consacrés aux charges de personnel,
- 2 542 074.87 € de subventions de fonctionnement ont été versées dont 869 962.00 € au centre communal d'action sociale, et 17 285.00 € de subventions exceptionnelles.
- Le contingent versé au SDIS s'est élevé à 723 841.00 €
- Le budget 2016 a participé à l'équilibre du budget annexe de la cuisine centrale à hauteur de 406 000 €,
- Le remboursement des intérêts de la dette s'est élevé à 144 929.48 € (hors intérêts courus non échus),

Les recettes de fonctionnement se déclinent comme suit :

- Les impôts et taxes rapportent 9 649 295.00 € de produits issus de la fiscalité locale et 9 067 646.84 € d'attribution de compensation versée par la CCPRO,
- Les dotations et subventions génèrent 3 997 115.15 € de recettes, dont 1 471 670.00 € de dotation forfaitaire,
- Les produits des services rapportent 1 311 893.03 €.

En dépense d'investissement :

- La commune a consacré 3 541 703.96 € en dépenses d'équipement dont 2 333 167.88 € de travaux.
- Le remboursement du capital de la dette a été de 502 548.25 €.

Les recettes d'investissement se caractérisent comme suit :

- La commune a perçu 186 402.65 € de subventions d'investissement,
- Le montant des dotations a été au total de 1 529 557.53 €, dont 255 277.00 € au titre du FCTVA, 274 280.53 € au titre des taxes d'équipement (taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement) et 1 000 000,00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2016, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2016 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET PRINCIPAL	Résultat global de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
INVESTISSEMENT	854 033.41		-	- 416 575.69
FONCTIONNEMENT	4 009 660.30	1 000 000.00	1 270 609.10	5 928 060.83
TOTAL	4 863 693.71	1 000 000.00	1 647 791.43	5 511 485.14

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	673 349.66
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	- 673 349.66

Résultat cumulé d'investissement : - 416 575.69

Solde des restes à réaliser - 673 349.66

Déficit de financement corrigé des RAR : 1 089 925.35 €

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 1 100 000.00 €**
- **Report 001 (dépense d'investissement) : - 416 575.69 €**
- **Report 002 (recette de fonctionnement) : 4 828 060.83 €**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2016 du budget principal de la commune puis à affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°08

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Sylviane FERRARO

L'article L.2121-31 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. »

Le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement est conforme aux écritures du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement établi et transmis par le Comptable Public. Il est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

BUDGET ASSAINISSEMENT		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	PREVISIONS	1 001 700.44	465 557.87
DEPENSES	REALISATIONS	282 964.78	315 725.23
RECETTES	AUTORISATIONS	1 001 700.44	465 557.87
RECETTES	REALISATIONS	691 314.02	440 608.44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT		408 349.24	124 883.21
DEFICIT			

Concernant les grandes masses financières :

Sur la section d'investissement :

Aucun emprunt n'a été réalisé.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 3 000.00 € pour un emprunt restant à rembourser.

En 2016, la commune a réalisé en assainissement pour 269 406.91 € de dépenses d'équipement.

Sur la section d'exploitation :

Les dépenses de personnel relatives aux mises à disposition se montent à 17 891.57 €.

Les dépenses à caractère général d'un montant de 17 187.72 € comprennent l'entretien des réseaux pour 16 707.72 €.

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont de 430 050.57 €, dont 406 577.38 € de redevance d'assainissement et 23 357.63 € de participations pour raccordement au réseau d'eaux usées.

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2016, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2016 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT	Résultat global de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
INVESTISSEMENT	-		408 349.24	246 915.72
EXPLOITATION	161 433.52	413 188.33	124 883.21	124 883.21
TOTAL	413 188.33	413 188.33	533 232.45	371 798.93
	251 754.81			

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	30 494.30
Recettes	
Solde des restes à réaliser	-
	30 494.30

Résultat cumulé d'investissement : 246 915.72

Solde des restes à réaliser : -30 494.30

Excédent de financement corrigé des RAR : 216 421.42

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 124 883.21
- Report 001 (recette d'investissement) : 246 915.72
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 0.00

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement puis à affecter le solde d'exécution de la section d'exploitation comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°09

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Emmanuelle ROCA

L'article L.2121-31 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagee contre son adoption. »

Le compte administratif 2016 du budget annexe des transports urbains est conforme aux écritures du compte de gestion 2016 du budget annexe des transports urbains établi et transmis par le Comptable Public. Il est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe des transports urbains sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

BUDGET TRANSPORTS URBAINS		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	PREVISIONS	483 228.49	1 138 340.90
DEPENSES	REALISATIONS	198 308.96	739 428.69
RECETTES	AUTORISATIONS	483 228.49	1 138 340.90
RECETTES	REALISATIONS	37 854.66	796 964.31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT			57 535.62
DEFICIT		160 454.30	

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 197 490.78 €.

Les dépenses réelles d'exploitation se montent à 701 574.03 € dont 116 115.02 € pour les dépenses de personnel qui représentent 16% des dépenses réelles et 580 053 € pour la prestation de service de transports de voyageurs soit 82%.

Les recettes réelles d'exploitation sont de 796 146.13 € dont 45 178.63 € pour les produits de services et 750 967.50 € de produit du versement transport, le taux étant fixé à 0.50% des salaires versés.

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être

affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2016, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2016 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET TRANSPORTS URBAINS	Résultat global de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
INVESTISSEMENT	91 509.59		-160 454.30	-68 944.71
EXPLOITATION	347 440.90	0.00	57 535.62	404 976.52
TOTAL	438 950.49	0.00	-102 918.68	336 031.81

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 100.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	-
	3 100.00

Résultat cumulé d'investissement : - 68 944.71 €

Solde des restes à réaliser : -3 100.00 €

Besoin de financement corrigé des RAR : 72 044.71 €

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 72 044.71 €**
- **Report 001 (dépense d'investissement) : 68 944.71 €**
- **Report 002 (recette d'exploitation) : 332 931.81 €**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2016 du budget annexe des transports urbains puis à affecter le solde d'exécution de la section d'exploitation comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°10

BILAN FINANCIER DU SELF POUR L'ANNEE 2016

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Christelle PEPIN

Dans le cadre du vote du compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale, le conseil municipal est informé du coût des repas et du montant de la subvention d'équilibre que nécessite la vente des repas aux agents.

Sur l'exercice 2016, le coût moyen total du repas pour le self mairie est de 10.52 € pour un prix de vente de 4.45 € pour le self et 2,70 € pour les repas été à emporter.

Compte tenu du nombre de repas vendus en 2016 aux agents communaux de 859 pour le self et de 888 pour les repas à emporter, le budget principal concourt à l'équilibre du budget du self pour un montant hors taxe de 12 158.29 €.

Pour information:

	2013	2014	2015	2016
Nombre de repas servis : self mairie	3 988	3 711	3 314	859
Tarif appliqué	4.20 €	4.40 €	4.45€	4.45€
Nombre de repas servis : emporté self	1 232	1 101	1 225	888
Tarif appliqué	2.55 €	2.65 €	2.70€	2.70€
Recettes encaissées	19 891.20 €	19 246.05 €	18 054.8 0€	6 220.15 €
Coût moyen du repas	22.49 €	23.79 €	22.57€	10.52€
Nombre de repas servis	5 220	4 812	4 539	1 747
Coût du service	117 397.80	114 477.48	102 445. 23€	18 378.4 4€
Subvention d'équilibre	97 506.60 €	95 231.43 €	84 390.4 3€	12 158.2 9€

On constate une diminution de 85%, entre 2015/2016, de la subvention d'équilibre nécessitée pour le service de repas au self des agents municipaux qui s'explique par :

- la diminution de 61% du nombre de repas servis aux agents en 2016 par rapport à 2015,
- la diminution de 53% du coût du service en 2016 par rapport à 2015.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du bilan financier du self pour l'exercice 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°11

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Christelle PEPIN

L'article L.2121-31 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagee contre son adoption. »

Le compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale est conforme aux écritures du compte de gestion 2016 du budget annexe de la cuisine centrale établi et transmis par le Comptable Public. Il est disponible à la direction des finances.

Les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

BUDGET CUISINE CENTRALE		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	PREVISIONS	12 758.56	839 840.00
DEPENSES	REALISATIONS	4 867.00	801 888.72
RECETTES	AUTORISATIONS	12 758.56	839 840.00
RECETTES	REALISATIONS	8 213.14	729 276.01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT		3 346.14	
DEFICIT			72 612.71

Le budget principal 2016 de la commune a participé à l'équilibre du budget annexe de la cuisine centrale à hauteur de 406 000,00 € HT (contre 540 000.00 € en 2015).

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 793 675.58 €, dont 299 045.50 € sont consacrés au personnel (soit 38%), 45 462.13 € aux fluides (soit 6%) et 418 834.78 € à l'alimentation (soit 53%).

En 2016, la cuisine centrale a préparé au total 180 987 prestations unitaires dont 155 914 sont payantes soit 86%. La part restante a fait l'objet d'une gratuité, qui correspond aux repas pris par les personnes affectées à la surveillance et au service des restaurants scolaires et aux repas servis aux invités du self notamment.

On constate une hausse du nombre de prestations réalisées en 2016 par rapport à 2015 de près de 7%. Les prestations payantes augmentent de 3.6% sur l'année 2016 sous l'effet de l'augmentation des repas crèches servis et du foyer logement en année pleine en 2016.

Les recettes de la vente des repas s'élèvent à 322 191.09 € (soit 44% des recettes réelles de fonctionnement).

Des équipements ont été acquis pour un montant de 4 867.00 €.

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2016, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2016 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET CUISINE CENTRALE	Résultat global de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
INVESTISSEMENT	4 545.42		3 346.14	7 891.56
FONCTIONNEMENT	73 344.57	0.00	- 72 612.71	731.86
TOTAL	77 889.99	0.00	- 69 266.57	8 623.42

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Résultat cumulé d'investissement : 7 891.56

Solde des restes à réaliser : 0.00

Excédent de financement corrigé des RAR : 7 891.56

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 0.00**
- **Report 001 (recette d'investissement) : 7 891.56**
- **Report 002 (recette de fonctionnement) : 731.86**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale puis à affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°12

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Mireille PEREZ

L'article L.2121-31 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

L'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales précise que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté (...) par le maire (...) après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagee contre son adoption. »

Le compte administratif 2016 du budget annexe des pompes funèbres est conforme aux écritures du compte de gestion 2016 du budget annexe des pompes funèbres établi et transmis par le Comptable Public. Il est disponible à la direction des finances.

Les résultats 2016 ont été présentés au Conseil d'Exploitation des Pompes Funèbres dans sa réunion du 20 février 2017.

Les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe des pompes funèbres sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

BUDGET POMPES FUNEBRES		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	PREVISIONS	27 041.39	57 164.25
DEPENSES	REALISATIONS	0.00	26 619.94
RECETTES	AUTORISATIONS	27 041.39	57 164.25
RECETTES	REALISATIONS	0.00	33 045.43
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT			6 425.49
DEFICIT			

Le montant des dépenses de la section d'exploitation est de 26 619.94 €, dont 24 545.38 € sont consacrés au personnel (soit 92%).

Les recettes de produits de services s'élèvent à 33 045.43 € (dont 72% pour les obsèques et 28% pour le transport de corps).

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être

affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2016, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2016 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil Municipal.

BUDGET POMPES FUNEBRES	Résultat global de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
INVESTISSEMENT	27 041.39		0.00	27 041.39
EXPLOITATION	24 164.25	0.00	6 425.49	30 589.74
TOTAL	51 205.64	0.00	6 425.49	57 631.13

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Résultat cumulé d'investissement : 27 041.39 €

Solde des restes à réaliser : 0.00

Excédent de financement corrigé des RAR : 27 041.39 €

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 0.00
- Report 001 (recette d'investissement) : 27 041.39 €
- Report 002 (recette d'exploitation) : 30 589.74 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2016 du budget annexe des pompes funèbres puis à affecter le solde d'exécution de la section d'exploitation comme présenté ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°13

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017 - (Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Monsieur le MAIRE

L'article 1379 du Code Général des Impôts précise que « Les communes perçoivent, dans les conditions déterminées par le présent chapitre : 1° La taxe foncière sur les propriétés bâties, prévue aux articles 1380 et 1381 ; 2° La taxe foncière sur les propriétés non bâties, prévue à l'article 1393 ; 3° La taxe d'habitation, prévue à l'article 1407 ».

L'article 1636 B decies du Code Général des Impôts précise que « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soumis à l'article 1609 nonies C votent le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation, conformément aux dispositions applicables aux communes. »

La ville a intégré la CCSC au 1^{er} Janvier 2017. Ses taux de fiscalité ménage étant plus élevés que ceux de la CCPRO, il est proposé de diminuer les taux ménages de la ville afin d'assurer la neutralité fiscale pour les administrés.

Afin d'assurer cette neutralité, le taux de taxe d'habitation communal passe de 16.57% à 16.16% et celui de la taxe sur le foncier bâti de 23.83% à 21.83%. Cela permet aux taux consolidés (communaux et intercommunaux) d'être identiques.

Le taux de foncier non bâti évolue mécaniquement de 50.61% à 49.36% afin de respecter les règles de liens entre les taux.

Celle-ci prévoit en effet que lors de la mise en œuvre d'une variation différenciée des taux avec diminution du taux de taxe d'habitation, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties doit être diminué dans une proportion au moins égale à la diminution du taux de taxe d'habitation. Ici, la diminution appliquée est la même pour la TH et la TFPNB à savoir 2.47%.

	SITUATION 2016		
	Taux communaux	Taux intercommunaux CCPRO	TOTAL consolidé
Taxe d'habitation	16,57%	8,28%	24,85%
Taxe sur le foncier bâti	23,83%	0%	23,83%
Taxe sur le foncier non bâti	50,61%	4,10%	54,71%

	PROPOSITION 2017		
	Taux communaux	Taux intercommunaux CCSC	TOTAL consolidé
Taxe d'habitation	16,16%	8,69%	24,85%
Taxe sur le foncier bâti	21,83%	2,00%	23,83%
Taxe sur le foncier non bâti	49,36%	2,31%	51,67%

Cette diminution des taux communaux se traduit par une baisse du produit fiscal de la ville d'environ 612 000 € qui sera compensée par la majoration de l'attribution de compensation versée par la CCSC à la ville.

	Bases prévisionnelles 2017	Produit fiscal à taux constants	Produit fiscal suite diminution des taux en 2017
Taxe d'habitation	19 645 000,00 €	3 255 176,50 €	3 174 632,00 €
Taxe sur le foncier bâti	26 441 000,00 €	6 300 890,30 €	5 772 070,30 €
Taxe sur le foncier non bâti	274 000,00 €	138 671,40 €	135 246,40 €
PRODUIT FISCAL TOTAL		9 694 738,20 €	9 081 948,70 €

Cela permet à la ville de neutraliser l'effet pour ses administrés du changement d'intercommunalité sur la fiscalité tout en maintenant stable les recettes de la ville et ses perspectives financières.

Le Conseil Municipal est invité à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2017 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 16.16%
- Taxe sur le foncier bâti : 21.83%
- Taxe sur le foncier non bâti : 49.36%

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°14

BUDGET PRINCIPAL 2017 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du **cycle budgétaire annuel de la collectivité**. C'est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par le biais des décisions modificatives.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L.2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

L'article L.2312-3 prévoit que « Le budget des communes de 10 000 habitants et plus est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature. »

Il convient que le Conseil municipal procède au vote du budget primitif 2017, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} Mars 2017, le compte administratif 2016 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Le projet de budget soumis au conseil municipal est présenté par nature et voté au niveau du chapitre. Le budget primitif pour l'exercice 2017 est disponible à la Direction des Finances.

Une note de synthèse du budget primitif 2017 est présentée ci-dessous.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2017 équilibré à **38 240 307.31 €** en dépenses en en recettes dont **28 742 744.27 €** pour la section de fonctionnement et **9 497 563.04 €** pour la section d'investissement.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 DE LA COMMUNE

Le projet de budget principal 2017 de la commune intègre les grandes lignes suivantes :

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **28 742 744.27 €** de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €
Dépenses réelles de fonctionnement 22 569 021.23 €	Recettes réelles de fonctionnement 23 760 183.44 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement 6 173 723.04 €	Recettes d'ordre de fonctionnement 154 500.00 €
	Résultat 2016 reporté 4 828 060.83 €
Total des dépenses de fonctionnement 28 742 744.27 €	Total des recettes de fonctionnement 28 742 744.27 €

*Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 22 569 021.23 €.

Leur montant par habitant est de 1 214.83 € pour une population de 18 578 habitants (source INSEE population légale 2014 entrant en vigueur le 1er janvier 2017).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport au budget primitif de l'exercice précédent en %
Charges de personnel	13 534 000.06	-3.08%
Charges à caractère général	4 281 454.67	-5.08%
Autres charges de gestion courante	3 896 725.24	-2.6%
Charges financières	137 622.28	-11.21%
Atténuation de produits	370 758.98	+111.86%

Les dépenses de personnel représentent 59.9% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le budget de la commune participe à l'équilibre du budget annexe de la cuisine centrale à hauteur de 481 758.14 € (chapitre 65 – article 6521).

*Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 23 760 183.44 €.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport à l'exercice précédent en %
Impôts et taxes	18 344 695.70	-8.00%
Dotations (CAF comprise)	3 482 598.00	-5.1%
Produits des services	1 372 889.74	+13.7%

Le produit des contributions directes représente 38.2% des recettes réelles de fonctionnement et se répartit comme suit :

Taxes directes perçues	Produit attendu	Rappel du taux appliqué	Progression du taux par rapport à l'exercice précédent en %
Taxe d'habitation	3 174 632	16,16%	-2.5%
Taxe foncière (bâti)	5 772 070	21,83 %	-8.4%

Taxe foncière (non bâti)	135 246	49.36 %	-2.5%
--------------------------	---------	---------	-------

*Le budget dégage donc une **épargne de gestion** de 1 323 784.49 €.

Cette épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette).

Elle correspond donc, au surplus de recettes dégagées par la commune pour réaliser des dépenses d'investissement et pour rembourser ses emprunts (capital + intérêts).

Son montant atteint 5.6% des recettes réelles de fonctionnement.

*Le budget dégage une **épargne brute** de 1 191 162.21 €.

Cette épargne brute qui correspond au montant de l'épargne de gestion diminué des intérêts de la dette est l'autofinancement dégagé par la collectivité.

Elle mesure donc le montant des recettes réelles qui vont pouvoir être affectées à l'investissement de la commune.

L'épargne brute de la commune atteint 5% des recettes réelles de fonctionnement.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 9 497 563.04€ de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €	RECETTES D'INVESTISSEMENT en €
Dépenses réelles d'investissement 7 853 147.35 €	Recettes réelles d'investissement 2 250 500.00 €
- Dont restes à réaliser : 673 349.66 €	Dont de restes à réaliser : 0.00 €
Dépenses d'ordre d'investissement 1 227 840.00 €	Recettes d'ordre d'investissement 7 247 063.04 €
Résultat reporté 416 575.69 €	
Total des dépenses d'investissement 9 497 563.04 €	Total des recettes d'investissement 9 497 563.04 €

*Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 7 853 147.35 €.

Leur montant par habitant est de 422.71 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport au budget primitif de l'exercice précédent en%
Dépenses d'équipement directes	6 548 583.54	+4.47%
Subventions d'équipements versées	789 507.52	-27.13%
Remboursement du capital de la dette	515 056.29	+2.08%

*Le budget dégage une **épargne nette** de 678 105.92 €.

L'épargne nette correspond à la différence entre l'épargne brute (ou autofinancement) et le montant du remboursement du capital de la dette.

Elle représente l'ensemble des ressources réelles de fonctionnement de l'exercice dégagées par la commune pouvant être consacrées au financement des projets d'investissement de l'année (dépenses d'équipement direct ou subventions d'équipement versées).

*Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 250 500,00 €.

Leur montant par habitant est de 121.14 €.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport à exercice précédent en %
Dotations et excédent de fonctionnement capitalisé	1 850 000.00	+26.71%
Subventions d'investissement	100 000.00	+-66.67%
Produit des nouveaux emprunts	0.00	0%
Produit des cessions d'immobilisations	300 000.00	-25.00%

Les principales dotations et subventions attendues par la commune sont :

Participations attendues	Montant en euros
FCTVA	490 000 €
Taxe d'aménagement	260 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°15

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2017

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Monsieur le MAIRE

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. »

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoit que lorsque la subvention dépasse 23 000 €, la conclusion d'une convention entre la commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire, est nécessaire. Toutefois, rien n'interdit à la commune de conventionner avec une association même si la subvention octroyée est inférieure à ce seuil. La convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Elle peut être, le cas échéant, pluriannuelle. En contrepartie, l'association s'oblige à utiliser l'aide reçue pour la réalisation de l'objectif défini de concert avec la commune.

Le conseil municipal est invité à adopter l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre de l'exercice 2017 d'après le tableau ci-joint et pour un montant total de **1 886 399.10 €**.

Il est précisé que, sauf convention expresse en cours de validité, l'échelonnement du versement des subventions s'établit de la façon suivante :

De 0 à 5 000 €	Paielement en UNE fois
De 5 000 € à 10 000€	Paielement en DEUX fois
Montant supérieur à 10 000 €	Paielement en TROIS fois

Il est rappelé pour information que par délibérations du 15 décembre 2016, il a été attribué aux coopératives scolaires un montant de subvention de 19 684 € au titre des classes transplantées 2016/2017 et de 6 356 € au titre des transports collectifs 2016/2017.

Le Conseil municipal est également invité à préciser que le montant des subventions alloué pour 2017 intègre les avances versées depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il est précisé que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°16

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Sylviane FERRARO

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L.2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

Il convient que le Conseil municipal procède au vote du budget primitif annexe de l'assainissement 2017, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} Mars 2017, le compte administratif 2016 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Le budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017 est disponible à la Direction des Finances.

Le budget annexe 2017 de l'assainissement est équilibré en dépenses et recettes pour **1 512 965.74 €** :

Dont :

- **452 557.87 €** en section d'exploitation,
- **et 1 060 407.87 €** en section d'investissement.

Le remboursement du capital du dernier emprunt restant à rembourser s'élève à 3 000.00 € et il n'y a plus d'intérêt à payer.

En 2017, il est prévu **1 041 000.00 €** en dépenses d'équipement dont 30 494.30 € de restes à réaliser. Un emprunt d'équilibre est prévu pour un montant de 303 801.07 €.

Le coût du personnel est estimé à 40 000,00 € dont 20 000 € de personnel affecté du budget principal au budget annexe de l'assainissement et 20 000 € de coût de mise à disposition de personnel par la CCSC à la commune.

Un budget de 20 000 € est prévu pour les opérations d'entretien du réseau réalisées par un prestataire.

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont estimées à 442 000.00 €, dont 95% de redevance assainissement et le solde restant aux participations dues au titre du raccordement à l'assainissement collectif des usagers.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017 équilibré à **1 512 965.74 €** en dépenses et en recettes dont **452 557.87 €** pour la section d'exploitation et **1 060 407.87 €** pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°17

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2017 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Mireille PEREZ

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L.2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

Il convient que le Conseil municipal procède au vote du budget primitif annexe des pompes funèbres 2017, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} Mars 2017, le compte administratif 2016 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Le conseil d'exploitation des pompes funèbres, dans sa séance du 20 février 2017, a donné un avis favorable au projet de budget annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2017.

Le budget primitif annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2017 est disponible à la Direction des Finances.

Le budget annexe 2017 des pompes funèbres est équilibré en dépenses et recettes à **90 631.13 €** dont :

- **63 589.74 €** en section d'exploitation,
- **et 27 041,39 €** en section d'investissement.

Ce budget n'a pas de dette.

En 2017, les dépenses réelles d'équipement inscrites au budget s'élèvent à 27 041.39 € entièrement financées par l'autofinancement reporté et devant permettre le remplacement du corbillard en cas de besoin.

Le coût du personnel affecté par la commune est estimé à 51 889.74 €.

Les recettes des produits des services (obsèques et transport de corps) sont estimées à 33 000,00 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2017 équilibré à **90 631.13 €** en dépenses en en recettes dont **63 589.74 €** pour la section d'exploitation et **27 041,39 €** pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°18

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2017 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Christelle PEPIN

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L.2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

Il convient que le Conseil municipal procède au vote du budget primitif annexe de la cuisine centrale 2017, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} Mars 2017, le compte administratif 2016 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Le budget primitif annexe de la cuisine centrale pour l'exercice 2017 est disponible à la Direction des Finances.

Le budget annexe 2017 de la cuisine centrale est équilibré en dépenses et recettes à **830 781.56 €** dont :

- **814 490 €** en section de fonctionnement,
- **et 16 291.56 €** en section d'investissement.

Ce budget n'a pas de dette.

En 2017, il est inscrit pour **16 291.56 €** de dépenses réelles d'équipement destinées à des achats de matériels pour la cuisine centrale principalement en renouvellement. Ces dépenses sont entièrement autofinancées (autofinancement reporté et amortissements).

Le coût du personnel affecté par la commune est estimé à **310 000,00 €**, celui des dépenses liées aux fluides (eau, électricité, gaz) à **36 000,00 €** et celui des dépenses de denrées alimentaires à **425 000,00 €**.

Les recettes réelles de la vente des repas de la cuisine centrale sont estimées à **332 000,00 €**. Le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal est estimé à **481 758.14 €**.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif annexe de la cuisine centrale pour l'exercice 2017 équilibré à **830 781.56 €** en dépenses en en recettes dont **814 490 €** pour la section de fonctionnement et **16 291.56 €** pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°19

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS 2017 DE LA COMMUNE

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Emmanuelle ROCA

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

L'article L.2312-2 dit que « Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article. Toutefois, hors les cas où le conseil municipal a spécifié que les crédits sont spécialisés par article, le maire peut effectuer des virements d'article à article dans l'intérieur du même chapitre. »

Il convient que le Conseil municipal procède au vote du budget primitif annexe des transports urbains 2017, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} Mars 2017, le compte administratif 2016 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Le budget primitif annexe des transports urbains pour l'exercice 2017 est disponible à la Direction des Finances.

Le budget annexe 2017 des transports urbains est équilibré en dépenses et recettes à **1 590 423.69 €** dont :

- **1 128 749.99 €** en section d'exploitation,
- **et 461 673.70 €** en section d'investissement.

Ce budget n'a pas de dette.

En 2017, il est prévu 386 991.81 € de dépenses réelles d'équipement destinées à des travaux d'aménagement d'arrêts de bus principalement et 3 100.00 € de restes à réaliser.

Le coût du personnel affecté par la commune est estimé à 100 000,00 € pour un total de charges de personnel de 125 440.00 € et les dépenses liées à la prestation de service de transport de voyageurs à 600 000,00 €.

Les recettes de la prestation de service sont estimées à 45 000,00 € et celles du versement transport à 750 000,00 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le budget primitif annexe des transports urbains pour l'exercice 2017 équilibré à **1 590 423.69 €** en dépenses et en recettes dont **1 128 749.99 €** pour la section d'exploitation et **461 673.70 €** pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°20

NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX FORCES DE SECURITE – APPEL A PROJET – PETIT EQUIPEMENT – ARMES

(Commission des Finances du 07/03/2017)

RAPPORTEUR : Dominique DESFOUR

Le service de police municipale a un effectif actuel de 24 policiers municipaux, plus deux futures recrues pour avril et 2^{ème} semestre 2017, armés actuellement de révolver de calibre 38.

Le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 permet aux polices municipales d'armer les agents avec des pistolets de calibre 9mm, équivalent à l'armement B1 de la Police Nationale ou Gendarmerie.

Ce nouvel armement présente plusieurs points positifs, à savoir :

- De par sa conception, une utilisation plus aisée et d'une plus grande précision,
- Sa capacité de chargement est plus importante : 17 cartouches + 1 chargeur de 17 alors que l'équipement actuel ne permet que 6 cartouches avec un chargeur de 6. Cela a son importance si des agents devaient riposter face à des individus mal intentionnés ou dans le cas d'une attaque terroriste,
- En cas de riposte terroristes ou d'individus mal intentionnés d'assurer une meilleure protection des administrés et des agents de par sa capacité de chargement et sa cadence de tirs,
- Le prix nettement moins élevé entre les munitions d'un révolver calibre 38 et un semi-automatique 9 mm et le prix des armes.

Considérant qu'il faudra équiper 26 agents avec une arme semi-automatique 9 mm pour assurer leur sécurité ainsi que celle des administrés,

La commune prévoit l'achat de :

- 26 armes semi-automatiques 9 mm

Dont le montant estimatif s'élève à 10 400 € HT,

Considérant que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Autofinancement communal	7 280 HT	70 %
F2S – Participation Région	3 120 HT	30 %
Coût estimé de l'opération	10 400HT	100 %

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 21

MODIFICATION DU GUIDE DE LA DEPENSE

RAPPORTEUR : Sylviane FERRARO

Par une délibération en date du 21 octobre 2014, le conseil municipal a adopté le guide interne des procédures de la ville de Sorgues.

En date du 16 novembre 2004, une délibération du conseil municipal a modifié le guide interne des procédures et a adopté la nomenclature de fournitures et de prestations de services applicables à l'ensemble des services acheteurs de la ville de Sorgues.

La guide de la dépense et la nomenclature de fournitures et de prestations de services applicables l'ensemble des services acheteurs de la ville de Sorgues, ont été modifiés à plusieurs reprises, délibérations des 15 décembre 2005, 19 décembre 2007, 25 février 2010, 25 février 2011, 29 janvier 2012, 22 novembre 2012, 23 janvier 2014 et 23 juin 2016.

Par souci de souplesse dans la gestion de la commune pour les opérations de travaux, il est proposé de relever le seuil de mise en concurrence qui passe de 4 000€ HT à 15 000€ HT.

Compte tenu que ledit projet de modification du guide de la dépense n'appelle aucune remarque spécifique de la part de la Ville,

Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal :

- D'accepter la modification du guide de la dépense en ce qui concerne le seuil pour les opérations de travaux qui passe de 4 000€ HT à 15 000€ HT.
- Lorsque l'autorité compétente au sein de notre entité décidera de recourir à une procédure, telle que définie aux articles 27 et 59 du décret N°2016-360, elle devra respecter le guide de la dépense modifié,
- Lorsque l'autorité compétente au sein de notre entité décidera de passer un marché de fourniture ou de prestation de service, l'évaluation de son besoin s'effectuera à l'aide de la nomenclature de fournitures et de prestations de services applicable à l'ensemble des services acheteurs de la ville de Sorgues.
- Une copie du guide de la dépense et de la nomenclature sont consultables par toute personne souhaitant en prendre connaissance.
- Le guide de la dépense et la nomenclature ne pourront être modifiés qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation de notre structure délibérante.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 22

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE :

(Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 10 mars 2017)

RAPPORTEUR : Fabienne THOMAS

La commune D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE a prescrit la troisième révision de son PLU (révision générale) le 21 octobre 2013. Son projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté le 21 novembre 2016 et transmis le 11 janvier 2017, pour avis à la Commune de Sorgues,

Les objectifs et les orientations poursuivis par ce projet dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, à savoir :

- Confirmer les limites de l'espace urbain
 - o En préservant les espaces naturels et agricoles
 - o En misant sur le potentiel de la zone bâtie actuelle
- Maintenir l'attractivité d'Entraigues
 - o En se fixant des objectifs maîtrisés en matière de croissance démographique
 - o En se donnant les moyens d'accueillir ces nouveaux habitants
- Poursuivre le développement économique
 - o En participant à la dynamique du bassin de vie d'Avignon
 - o En s'attachant aux spécificités du territoire communal
- Evoluer pour conserver l'équilibre du territoire
 - o En continuant de porter attention particulière à la qualité de vie des habitants
 - o En valorisant le patrimoine de la commune

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel que présenté ne remet pas en cause les orientations et objectifs définis par le Plan Local d'Urbanisme sur les quartiers limitrophes de Sorgues

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 23

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

(Commission Aménagement du Territoire du 10 mars 2017)

RAPPORTEUR : Véronique MURZILLI

Par délibération Municipale N°25 du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'OPAH multi sites « Centre Ancien » et en a défini les modalités.

Suite à la saisine de la Communauté des Communes des Sorgues du Comtat en date du 24 janvier 2017 et conformément au rapport d'analyse dressé, un dossier respecte les critères définis par la délibération municipale du 15 décembre 2011. Il s'agit de :

- Monsieur et Madame DEVILLE Thierry, propriétaires occupants d'un logement sis 243 avenue Gentilly, qui effectuent des travaux lourds pour un montant total de 62 626,30 €.

Le plan de financement tient compte du niveau de ressources des demandeurs. Le montant de participation de la commune de Sorgues à ce dossier d'OPAH, tel qu'il est prévu dans le plan de financement s'élève à :

- 3 000 € (dont 500 € d'éco-prime) pour la réalisation de travaux lourds à Monsieur et Madame DEVILLE Thierry.

En conclusion du présent rapport, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention d'un montant global de 3 000 € à Monsieur et Madame DEVILLE Thierry ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 24

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 26 JANVIER 2017

(Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 10 mars 2017)

RAPPORTEUR : Fabienne THOMAS

La loi l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) dispose notamment dans son article 136 que les communautés de communes deviennent compétentes de plein droit en matière de PLU, le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi (soit le 27 mars 2017), sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédents le terme de ce délai de 3 ans.

La Communauté de Communes les Sorgues du Comtat a délibéré le 24 février 2017 afin de modifier ses statuts en précisant la possibilité laissée aux communes de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU.

La commune de Sorgues a approuvé la modification de ces statuts par délibération en date du 1^{er} mars 2017.

Au vu de ces modifications, il convient aujourd'hui de réitérer l'opposition à ce transfert de compétence actée le 26 janvier dernier.

La commune a par délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2016 prescrit de la révision générale du PLU sur la totalité du territoire de Sorgues – définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Il n'apparaît pas souhaitable de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme, qui permet à la commune et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

De plus, des documents intercommunaux de planification viennent compléter et enrichir le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

S'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat.

Demander au Conseil Communautaire, de prendre acte de cette décision d'opposition.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 25

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES MINEURES CONDAMNEES A UNE PEINE DE TRAVAIL GENERAL (TIG)

(Commission Proximité et Cohésion – Politique de la ville du 15 mars 2017)

RAPPORTEUR : Ronan PATURAUX

Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la ville de Sorgues souhaite développer l'accueil au sein des services municipaux des personnes mineures condamnées par le Juge à effectuer un travail d'intérêt général (TIG).

Le travail d'intérêt général qui peut concerner les mineurs consiste en un travail non rémunéré, effectué au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée par la juridiction à cet effet.

Ainsi le travail d'intérêt général tend vers trois objectifs :

- Sanctionner le condamné ;
- Favoriser l'insertion sociale ;
- Impliquer la société civile, directement associée à l'exécution de la peine ;

Sa mise en œuvre suppose l'accord du prévenu qui doit faire savoir s'il accepte ou non le principe d'un travail d'intérêt général.

Il s'agit ainsi dans la logique d'une Politique visant un développement de réponses éducatives, face au problème de la délinquance des mineurs, sans oublier la sanction d'une démarche réparatrice au sein de la société.

La participation de la Ville à ce dispositif, en fait un acteur incontournable de réinsertion sociale des condamnés, notamment des plus jeunes par son caractère formateur.

Il est précisé que l'accueil de ces personnes ne devra pas pénaliser l'organisation des services et se fera en fonction de l'activité des services, de la compatibilité des fonctions avec le profil de la personne accueillie ainsi que de la disponibilité d'un personnel d'encadrement habilité à ce titre.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

Approuver la convention qui détermine l'organisation et le fonctionnement d'accueil des mineurs condamnés au sein de la Collectivité avec La Direction Territoriale De la Protection Judiciaire de la Jeunesse Alpes-Vaucluse et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 26

RISQUE STATUTAIRE – DEMANDE D'ETUDE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La ville a contracté une assurance pour les risques statutaires des agents. Cette assurance arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Depuis le début de l'année la ville est de nouveau affiliée au centre départemental de gestion de Vaucluse. Or celui-ci va procéder à la consultation de divers assureurs pour le compte des collectivités affiliées. Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant, du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur. L'assureur devra proposer plusieurs formules.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le centre départemental de gestion d'inclure dans sa consultation, la ville de Sorgues, en vue d'obtenir une ou plusieurs propositions de couverture sur les risques statutaires. Le conseil municipal sera ensuite saisi des résultats de la consultation.

Les membres sont invités à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 27

CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU POINT D'ARRET DE TRANSPORT PUBLIC « SAINT HUBERT » SUR LA COMMUNE DE SORGUES ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Emmanuelle ROCA

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation du Département au financement des travaux d'aménagement relatifs à la mise en accessibilité du point d'arrêt « Saint-hubert » commun aux réseaux de transport public urbain SORG 'en BUS et départemental TRANSVAUCLUSE.

Cette opération s'inscrit d'une part dans le cadre des compétences établies par le Code des Transports et d'autre part dans le cadre de différents textes de loi.

Le programme est établi afin de respecter les objectifs de réalisation définis dans le schéma directeur d'accessibilité de la commune de SORGUES.

Conformément aux modalités décrites dans son schéma directeur d'accessibilité, le Département s'engage à participer financièrement à l'aménagement de l'arrêt Saint-Hubert au prorata de la fréquentation commerciale de chaque arrêt par des usagers commerciaux du réseau transVaucluse, dans la limite de 10.000 € par arrêt. Les travaux sont estimés à 14 593 €HT.

La ville de Sorgues doit donc passer une convention avec Le Département de Vaucluse afin de réaliser l'aménagement du point d'arrêt Saint- Hubert.

La convention prendra effet à la date des signatures des parties jusqu'à finalisation du programme.

Compte tenu que ledit projet de convention n'appelle aucune remarque spécifique de la part de la Ville,

Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal :

- D'approuver la signature d'une convention pour l'aménagement du point d'arrêt de transport public « Saint-Hubert » entre la Ville et le Département de Vaucluse.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1		
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 496 358.89	3 633 988.43	236 187.85		626 182.61
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	24 978.54	22 578.54	2 400.00		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	239 517.69	220 077.81			19 439.88
606121	ELECTRICITE	542 008.43	510 385.91	13 477.68		18 144.84
606122	GAZ	384 031.19	259 643.21	27 766.81		96 621.17
60622	CARBURANTS	58 000.00	43 441.77			14 558.23
60623	ALIMENTATION	3 739.00	3 687.50			51.50
60624	PHARMACIE	50.00	49.88			0.12
60628	AUTRES FOURNITURES	15 427.00	11 041.32	65.42		4 320.26
606281	TRAVAUX EN REGIE	43 216.45	39 314.63	2 947.66		954.16
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	33 867.48	32 179.77	1 553.89		133.82
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	119 031.60	102 449.21	3 110.68		13 471.71
606320	PETIT EQUIPEMENT REGIE	115 175.48	113 101.75	1 346.65		727.08
606321	PETIT EQUIPEMENT ATELIERS	2 900.00	2 718.83	1.80		179.37
606323	PETIT EQUIPEMENT MAGASIN	28 231.37	24 115.46	4 044.07		71.84
606324	MATERIEL JETABLE	6 642.66	4 058.00			2 584.66
606326	PETIT MATERIEL SECURITE	1 500.00				1 500.00
606328	PETIT EQUIPEMENT SONORISATION	2 000.00	844.56			1 155.44
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	1 906.24	1 906.24			
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	31 512.46	31 288.82	168.30		55.34
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	15 597.67	14 293.31	1 036.47		267.89
60651	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	4 834.00	4 783.20			50.80
60652	ABONNEMENTS PERIODIQUES	9 500.00	8 246.34			1 253.66
60653	LIVRES DISQUES CASSETTES ADULTE (BIBLIO.MEDIA)	1 800.00	1 774.51			25.49
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	91 663.77	90 221.47	941.85		500.45
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	9 382.61	8 632.61			750.00
60688	AUTRES	1 789.92	1 789.92			
606882	AUTRES FOURNITURES SERVICE INFORMATIQUE	18 000.00	12 579.81	3 941.02		1 479.17
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTRE	6 323.40	5 402.57			920.83
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	19 962.45	8 042.79	5 773.06		6 146.60
6135	LOCATIONS MOBILIERES	47 869.82	33 816.07	5 362.61		8 691.14
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	108 510.00	86 301.20	6 682.04		15 526.76
61521	ENTRETIEN TERRAINS	58 180.70	45 366.81	2 130.00		10 683.89
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	-517.20	-517.20			
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS ATELIERS	144 937.17	116 480.98	11 710.62		16 745.57
615228	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BATIMENTS	6 720.00	2 057.74	3 899.41		762.85
61523	VOIES ET RESEAUX	5 442.94				5 442.94
615231	ENTRETIEN DES CANAUX	5 832.24	5 773.58			58.66
61524	BOIS ET FORETS	10 000.00	7 260.00	2 550.00		190.00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	64 236.95	62 662.27	153.60		1 421.08
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	23 405.94	18 436.30	602.89		4 366.75
615583	ENTRETIEN MATERIEL SERVICE INFORMATIQUE	85 978.10	43 752.87	39 108.32		3 116.91
6156	MAINTENANCE	148 825.46	103 021.89	35 905.58		9 897.99
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	65 793.72	65 293.72			500.00
6168	PRIMES ASSURANCE AUTRES	113 200.00	107 030.85	2 727.52		3 441.63
617	ETUDES ET RECHERCHES	24 707.73	21 667.04			3 040.69
6173	ETUDES ET RECHERCHES DIVERS	30 055.56	13 178.48	6 120.00		10 757.08
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	20 835.08	15 147.06	1 153.27		4 534.75
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	54 532.35	44 896.34	2 350.00		7 286.01
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	100.00				100.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 997.55	2 940.00			57.55
61881	FRAIS DE RELIURE	2 590.00	2 578.11			11.89
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 740.00	741.68	307.60		690.72
6225	INDEMNITES AUX COMPTABLE ET REGISSEURS	9 224.43	4 434.64			4 789.79
6226	HONORAIRES	16 990.72	4 572.55			12 418.17
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	103 785.45	35 123.63			68 661.82
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	5 495.97	3 981.97			1 514.00
6231	ANNONCES INSERTIONS	24 159.00	18 201.97	683.97		5 273.06

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
6232	FETES ET CEREMONIES	148 908.68	139 960.56	1 565.33		7 382.79
62323	FETES ET CEREMONIES VOEUX PERSONNEL	10 000.00	7 484.26	700.00		1 815.74
62324	FETES ET CEREMONIES ARBRE DE NOEL	13 000.00	1 535.93	8 845.36		2 618.71
62325	FETES ET CEREMONIES	1 000.00	581.46			418.54
62326	SPECTACLES ENVIRONNEMENT	5 000.00	2 750.00			2 250.00
62327	ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE	4 900.00	1 134.00			3 766.00
62328	FETES CEREMONIES SPORTS - COMMUNICATION	8 961.20	4 846.51	2 667.66		1 447.03
62329	FORUM DES ASSOCIATIONS	16 000.00	12 752.31			3 247.69
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	44 453.14	39 482.86	2 497.40		2 472.88
6237	PUBLICATIONS	11 986.67	10 817.99	980.02		188.66
6238	DIVERS	33 860.49	32 870.63	95.00		894.86
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	35 059.92	30 373.12	2 279.76		2 407.04
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 000.00	1 115.94	2.00		882.06
6256	MISSIONS	11 247.61	10 919.12			328.49
6257	RECEPTIONS	3 021.90	2 878.60	143.30		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	46 480.10	46 480.10			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	64 000.00	46 681.61	2 079.44		15 238.95
62621	FRAIS TELE COMMUNICATION TELEPHONE MOBILE	28 000.00	17 634.26	8 808.06		1 557.68
62622	INTERNET	18 149.64	9 212.59			8 937.05
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	7 000.00	1 994.09			5 005.91
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS..)	131 190.70	124 921.00	609.07		5 660.63
62811	COTISATION	1 400.00	1 339.46			60.54
62813	COTISATION AMFV	4 500.00	3 849.53			650.47
62814	COTISATION CAUE	1 828.00	1 807.00			21.00
62816	COTISATION SMDVF	3 200.00	2 681.00	500.00		19.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	8 548.74	5 788.38			2 760.36
62848	REDEVANCES POUR AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	4 000.00	1 940.40	1 860.00		199.60
62876	REMBOURSEMENTS FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	1 850.36	1 850.36			
6288	AUTRES	664 429.29	516 531.54	11 201.04		136 696.71
63512	TAXES FONCIERES	120 000.00	104 267.87	446.57		15 285.56
637	AUTRES IMPOTS	16 000.00				16 000.00
6372	REDEVANCE SACEM	8 163.36	4 655.66	885.05		2 622.65
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 102 600.00	14 081 345.90	3 317.38		17 936.72
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	59 338.41	56 073.03	3 265.38		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	135 408.78	134 712.46			696.32
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	41 459.55	39 460.00			1 999.55
6336	COTISATION CENTRE NATIONAL ET CGFPT	79 351.65	76 475.28			2 876.37
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	6 941 180.58	6 940 257.06			923.52
64112	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	192 931.77	191 015.91			1 915.86
64118	AUTRES INDEMNITES	1 807 938.39	1 807 058.26			880.13
64131	REMUNERATION NON TITULAIRES	820 551.28	820 550.70			0.58
6417	REMUNERATION APPRENTIS	11 087.85	11 087.85			
6451	COTISATION URSSAF	1 514 780.41	1 514 557.00			223.41
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 251 756.79	2 250 830.75			926.04
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	54 020.53	52 805.00			1 215.53
6455	COTIS.POUR ASSURANCE DU PERSONNEL SOFCAP	58 165.82	55 551.34			2 614.48
6458	COTISAT.AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	45 761.49	43 762.82			1 998.67
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE CPTD DU FNAL	41 292.26	39 626.00			1 666.26
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	47 574.44	47 522.44	52.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	234 182.00	234 182.00			
73925	PRELEVEMENT PR REVERSEMENT FISCALITE FPIC	234 182.00	234 182.00			
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	4 049 038.50	3 810 134.95	22 653.00		216 250.55
6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRA	426 451.46	406 000.00			20 451.46

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
6531	INDEMNITES	144 300.00	141 399.31			2 900.69
6532	FRAIS DE MISSION	2 000.00	695.20			1 304.80
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	8 500.00	8 304.48			195.52
6535	FORMATION	10 000.00	852.00			9 148.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	23 548.54	19 996.53			3 552.01
6553	SERVICE D'INCENDIE	723 841.00	723 841.00			
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 000.00	1 210.00			2 790.00
657362	SUBVENTION CCAS	869 962.00	869 962.00			
65738	AUTRES ORGANISMES	37 132.00	9 709.00	22 653.00		4 770.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	1 577 953.21	1 432 671.87			145 281.34
657483	SUBVENTION FACADES	7 770.29	2 336.00			5 434.29
657485	PARTICIPATION PRIMAIRE MARIE RIVIER	181 562.00	181 562.00			
657489	PARTICIPATION ECOLE STEINER	5 896.00	5 896.00			
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	26 122.00	5 699.56			20 422.44
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+658		22 882 179.39	21 759 651.28	262 158.23		860 369.88
66	CHARGES FINANCIERES	150 000.00	141 409.16			8 590.84
66111	INTERETS COURUS NON ECHUS	150 000.00	144 929.48			5 070.52
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE		-3 520.32			3 520.32
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	173 015.22	104 445.92			68 569.30
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	4 000.00				4 000.00
6712	AMENDES FISCALES ET PENALES	30 000.00	7 631.38			22 368.62
6714	BOURSES ET PRIX	64 000.00	56 651.44			7 348.56
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS	1 995.20	1 159.80			835.40
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	21 000.00	19 435.96			1 564.04
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	28 194.82	17 285.00			10 909.82
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 825.20	2 282.34			21 542.86
68	DOTATIONS AMORTISSEMENT	3 636.92	3 636.92			
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS	3 636.92	3 636.92			
022	DEPENSES IMPREVUES					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		23 208 831.53	22 009 143.28	262 158.23		937 530.02
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	4 343 738.53				4 343 738.53
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 343 738.53				4 343 738.53
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 154 253.62	1 204 199.90			-49 946.28
675	VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS		61 478.30			-61 478.30
6761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVES) TRANSFERE		119 817.55			-119 817.55
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 154 253.62	1 022 904.05			131 349.57
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 497 992.15	1 204 199.90			4 293 792.25

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	5 497 992.15	1 204 199.90			4 293 792.25
----------------------------	--------------	--------------	--	--	--------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	28 706 823.68	23 213 343.18	262 158.23		5 231 322.27
---	---------------	---------------	------------	--	--------------

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	- 3 520.32
Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 7 616.48
= Différence ICNE N - ICNE N-1	4 096.16

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2		
Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	120 000.00	100 418.79			19 581.21
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 000.00	19 231.64			768.36
64192	REMBOURSEMENTS I.J. C.P.A.M.	25 000.00	10 041.91			14 958.09
64193	REMBOURSEMENTS BILETTEL	75 000.00	71 145.24			3 854.76
70	PRODUITS DES SERVICES	1 257 262.00	1 266 019.08	45 873.95		-54 631.03
70311	CONCESSIONS CIMETIERE	35 000.00	43 237.74			-8 237.74
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	22 300.00	51 718.44	807.00		-30 225.44
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	1 200.00	1 060.58			139.42
70621	DROITS D'ENTREE BIBLIOTHEQUE	20 000.00	17 593.78			2 406.22
70622	DROITS D'ENTREE ECOLE DE MUSIQUE	55 000.00	66 166.03			-11 166.03
70624	DROITS ENTREE SPECTACLES	7 000.00	9 857.00			-2 857.00
70631	DROITS ENTREES PISCINE	110 000.00	108 660.30	13 438.90		-12 099.20
70661	DROITS D'ENTREES CRECHE	258 000.00	237 035.17	29 140.37		-8 175.54
70662	DROITS ENTREES HALTE GARDERIE		117.00			-117.00
70669	PRESTATIONS CESAM	3 500.00	6 038.18			-2 538.18
7067	CANTINES, ETUDES SURVEILLEES	40 000.00	35 888.49	2 487.68		1 623.83
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	1 000.00	1 423.35			-423.35
70841	MAD AUX BUDGETS ANNEXES, C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES		24 545.38			-24 545.38
70848	MAD AUX AUTRES ORGANISMES	173 000.00	166 819.06			6 180.94
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	461 000.00	409 924.98			51 075.02
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES C.C.A.S.	64 962.00	64 962.00			
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	5 000.00	20 056.23			-15 056.23
7088	VENTE DE PHOTOCOPIES	300.00	915.37			-615.37
73	IMPOTS TAXES	20 010 559.84	20 139 662.85			-129 103.02
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 557 160.00	9 649 295.00			-92 135.00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	9 067 646.84	9 067 646.84			
7325	FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL	240 379.00	240 379.00			
7336	DROITS DE PLACE	40 000.00	43 194.33			-3 194.33
7337	DROITS DE STATIONNEMENT	3 000.00	10 880.00			-7 880.00
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	400 000.00	428 680.62			-28 680.62
7355	TAXE SUR L'ENERGIE HYDRAULIQUE	2 374.00	2 040.59			333.41
73681	EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	200 000.00	214 439.06			-14 439.06
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	500 000.00	483 107.42			16 892.58
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	3 735 735.40	3 997 115.15			-261 379.75
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 468 488.00	1 471 670.00			-3 182.00
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	519 947.00	519 947.00			
74718	PARTICIPATION ETAT	90 000.00	131 219.98			-41 219.98
7472	PARTICIPATION DE LA REGION	3 000.00	3 000.00			
74728	SUBVENTION ETUDE PREFIGURATION CENTRE SOCIAL		10 600.00			-10 600.00
7473	PARTICIPATION DU DEPARTEMENT	16 128.40	23 660.40			-7 532.00
74733	SUBVENTION DEPARTEMENT PADE	20 675.00	60 675.00			-40 000.00
74748	PARTICIPATIONS COMMUNES	18 604.00	14 900.61			3 703.39
7478	SUBVENTIONS AUTRE ORGANISME	1 069 182.00	1 225 274.16			-156 092.16
74782	SUBVENTION CNR - ETUDE DES MAYRES		461.00			-461.00
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE		966.00			-966.00
748314	DOTATION UNIQUE COMPENSATION TP	70 668.00	70 668.00			
74834	DOTATION COMPENSATION TAXES FONCIERES	74 438.00	74 438.00			
74835	DOTATION COMPENSATION T.H.	380 767.00	380 767.00			
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 838.00	3 838.00			
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES		5 030.00			-5 030.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400 000.00	421 700.45	11 496.00		-33 196.45

752	REVENUS DES IMMEUBLES	400 000.00	421 700.45	11 496.00	-33 196.45
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		25 523 557.24	25 924 916.33	57 369.95	-458 729.04
76	PRODUITS FINANCIERS		3.50		-3.50
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS		3.50		-3.50
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 550.74	240 233.82	19 960.83	-206 643.91
7714	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		271.75		-271.75
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		0.02		-0.02
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	7 000.00			7 000.00
775	PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS		149 150.00		-149 150.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	46 550.74	90 812.05	19 960.83	-64 222.14
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 000.00	4 900.54		-900.54
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	4 000.00	4 900.54		-900.54
TOTAL DES RECETTES REELLES		25 581 107.98	26 170 054.19	77 330.78	-666 276.99
042	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	116 055.40	146 516.97		-30 461.57
722	PRODUCTION IMMOBILISEE	30 000.00	37 108.29		-7 108.29
7761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) TRANSFERE		32 145.85		-32 145.85
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS INVESTISSEM. TRANSFEREE	86 055.40	77 262.83		8 792.57
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		116 055.40	146 516.97		-30 461.57
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		25 697 163.38	26 316 571.16	77 330.78	-696 738.56

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 3 009 660.30

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III			
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1			
Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	312 441.13	90 635.30	23 569.66	198 236.17
202	FRAIS ETUDES, REVISION DOCUMENTS URBANISME	975.77			975.77
202148	FRAIS D'ETUDES PLU				
20248	FRAIS D'ETUDES PLU	113 350.66	13 874.98	3 170.46	96 305.22
2031	FRAIS D'ETUDES	78 070.54	11 130.00		66 940.54
20311	FRAIS D'ETUDES ACCESSIBILITE HANDICAPES	9 754.80	9 754.80		
20312	FRAIS D'ETUDES TENNIS ROTE D'ENTRAIGUES	2 000.00			2 000.00
203146	FRAIS D'ETUDES DIVERSES	20 000.00			20 000.00
203149	FRAIS D'ETUDES DIVERSES	5 000.00			5 000.00
2031842	FRAIS D'ETUDES LES GRIFFONS	956.80		956.80	
2033	FRAIS D'INSERTION	13 950.18	6 945.12		7 005.06
205132	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	68 382.38	48 930.40	19 442.40	9.58
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 058 185.01	301 466.84	14 507.52	742 210.65
2041512	SUBV EQU VERSEES GROUPEMENTS DE COMMUNES	650 000.00			650 000.00
204182	SUBV EQU VERSEES ORG PUB	35 400.00	26 300.00	9 100.00	
20422	SUBV EQU PERS DT PRIVE BAT ET INSTALLATIONS	372 785.01	275 166.84	5 407.52	92 210.65
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 240 846.26	816 433.94	390 100.01	1 034 312.31
211109	ACQUISITION TERRAINS DIVERS	228 356.00	117 868.45	38 264.00	72 223.55
2111091	ACQUISITIONS TERRAINS LYCEE	457.35		457.35	
2112	TERRAINS DE VOIRIE	13 563.84	10 219.80		3 344.04
21120	ACQUISITION TERRAINS VOIRIE	69 756.19	591.00	35 147.19	34 018.00
21132	PARKING BOUSCARLE	6 072.00	6 072.00		
211362	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	4 164.00	4 164.00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	97 507.10	34 988.46	30 000.00	32 518.64
21312	IMMEUBLES DIVERS	7 481.27	2 296.68		5 184.59
21312794	TRAVAUX EN REGIE ECOLE LA PINEDE	672.00	672.00		
21318	TRAVAUX EN REGIE	13 279.56	7 279.56		6 000.00
21318261	CHATEAU RASSIS	22 002.48	22 002.48		
2131841	IMMEUBLES VIEUX SORGUES	10 000.00			10 000.00
2131842	ACQUISITION BATIMENTS GRIFFONS	117 000.00	32 609.01		84 390.99
2131891	DEMOLITION BATIMENTS COMMUNAUX	60 000.00	56 652.00		3 348.00
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	537 730.21	8 285.74	2 329.40	527 115.07
213532	INSTALLATION ANTENNES TELECOM	1 708.50	1 708.50		
213842	ACQ BAT GRIFFONS	52 292.00		52 292.00	
2151091	POTEAUX INCENDIE	84 323.22	44 563.20	37 322.02	2 438.00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	11 036.16	11 036.16		
215237	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 107.26			1 107.26
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	209 650.04	24 485.48	67 043.75	118 120.81
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	124 548.58	12 485.12	9 500.66	102 562.80
2158	AUTRES	1 446.00	1 445.90		0.10
215814	ACQUISITION MATERIEL ESPACES VERTS	14 777.00	14 749.15		27.85
215833	ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	16 039.50	12 095.05	2 949.00	995.45
2158331	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE	1 708.56	1 708.56		
215834	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2 800.00	2 799.60		0.40
215869	ACQUISITION MATERIEL SPORTS	9 310.00	9 252.93		57.07
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 940.31	1 940.31		
2182331	ACQUISITIONS VEHICULES	109 047.24	90 117.92	18 929.32	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	711.32			711.32
218332	MATERIEL BUREAU/INFO. SCE INFORMATIQUE	210 639.71	103 137.12	87 822.44	19 680.15
2183791	ACQUISITION MATERIEL ECOLES	1 720.00			1 720.00
2184	MOBILIER	413.62	395.61		18.01
218431	ACQ MOBILIER CENTRE ADMINISTRATIF	11 123.20	9 278.96		1 844.24
2184791	ACQUISITION MOBILIER ECOLES	17 750.00	17 539.56	183.77	26.67
2184831	MOBILIER CANTINES SCOLAIRES	10 000.00	9 953.73		46.27
218495	ACQUISITION MOBILIER CRECHE	2 369.82	1 218.64	968.08	183.10
2184952	ACQUISITION MOBILIER CRECHE CHAFFUNES	500.00			500.00

2188	ACQUISITION MATERIEL DIVERS	5 900.00	5 005.38	886.54	8.08
218822	ACQUISITION MATERIEL SECURITE	1 857.60		1 857.60	
218827	ACQUISITION MATERIEL BIBLIOTHEQUE	2 298.00	2 209.05		88.95
21882710	CONSTITUTION FONDS MEDIATHEQUE	51 996.76	51 996.76		
218828	ACQUISITION MATERIEL ECOLE DE MUSIQUE	14 007.00	14 006.06		0.94
218836	ACQUISITION MATERIEL FETES	19 843.19	17 914.73	1 866.89	61.57
2188361	MATERIEL ILLUMINATIONS	26 144.00	26 144.00		
218839	AUTRES MATERIELS POLICE	26 987.48	21 119.50		5 867.98
2188791	ACQUISITION AUTRES IMMOBILIS CORPORELLES	600.00	589.21		10.79
218895	AUTRES ACQUISITIONS CRECHE	6 208.19	3 836.57	2 280.00	91.62
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 814 455.24	2 333 167.88	245 172.47	1 236 114.89
231214	ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	69 425.40	50 492.67	3 948.00	14 984.73
2313011	TRAVAUX AMENAGEMENT SHANGHAI	5 000.00	2 700.00		2 300.00
2313013	TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS	12 391.30	1 123.54	9 653.64	1 614.12
2313200	TRAVAUX GENDARMERIE	37 000.00	34 321.45		2 678.55
231322	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	64 954.91	30 313.50	2 731.70	31 909.71
2313226	TRAVAUX STADE SNPE	3 365.34	3 365.34		
231323	TRAVAUX PERCEPTION	15 000.00			15 000.00
231325	TRAVAUX EGLISE	28 894.87	28 846.57		48.30
2313271	TRAVAUX MEDIATHEQUE	69 269.53	33 542.95		35 726.58
231329	GROSSES REPARATIONS DIVERS BATIMENTS	71 082.30			71 082.30
2313291	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS.	81 614.91			81 614.91
231331	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF	57 530.47	55 523.02	1 066.65	940.80
231333	TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	89 864.71	73 993.69		15 871.02
2313332	TRAVAUX LOCAL BARON	49 920.00		11 820.00	38 100.00
231335	TRAVAUX PRESBYTERE	16 000.03	16 000.03		
231351	TRAVAUX GYMNASE CHAFFUNES	876.00	876.00		
231352	TRAVAUX GYMNASE COUBERTIN	15 000.00	2 242.90		12 757.10
231355	TRAVAUX SALLE DE JUDO	24 126.00	2 880.00	21 246.00	
231356	TRAVAUX LOGEMENT COUBERTIN	3 360.00	3 360.00		
231362	TRAVAUX STADE BADAFFIER	6 696.67	5 485.27	1 211.40	
231363	TRAVAUX BOULODROME	53 962.68	50 319.96	3 642.72	
2313632	TENNIS ROUTE DENTRAIGUES	1 519 131.55	1 463 379.12		55 752.43
231364	TRAVAUX PARC MUNICIPAL	18 290.40	14 954.40	1 200.00	2 136.00
231369	TRAVAUX DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 548.00	1 131.84		416.16
231370	TRAVAUX ECOLE JEAN JAURES	122 150.00	97 382.40	21 962.26	2 805.34
231371	TRAVAUX ECOLE BECASSIERES	1 178.38		476.40	701.98
231372	TRAVAUX ECOLE MOURE DE SEVE	101 800.00	99 516.00	1 800.00	484.00
231373	TRAVAUX ECOLE SEVIGNE	16 718.60	15 526.99		1 191.61
231374	TRAVAUX ECOLE ELSA TRIOLET	12 013.81	6 900.00		5 113.81
231375	TRAVAUX ECOLE MAILLAUDE	37 124.00	2 873.66		34 250.34
231376	TRAVAUX ECOLE FREDERI MISTRAL	1 711.05		1 711.05	
231378	TRAVAUX ECOLE LES RAMIERES	18 102.19	17 634.19	468.00	
231379	TRAVAUX ECOLE GERARD PHILUPE	8 002.80		8 002.80	
2313791	JEUX COURS DECOLES	20 242.00	1 924.80	16 730.40	1 586.80
2313792	TRAVAUX LOGTS FONCTION DIVERS GROUPES SCOLAIRES	48 915.82	34 285.96	9 941.39	4 688.47
2313794	TRAVAUX ECOLE LA PINEDE	5 899.97		2 995.20	2 904.77
231382	TRAVAUX PISCINE CANETON	46 228.94	12 294.24	22 744.80	11 189.90
231383	TRAVAUX CHATEAU ST HUBERT	196 897.20	58 394.83	89 967.17	48 535.20
2313842	TRAVAUX " LES GRIFFONS "	32 168.00	4 524.00	118.00	27 526.00
231392	TRAVAUX FOYER ILOT DU MOULIN	29 122.12		9 586.00	19 536.12
231394	TRAVAUX CHATEAU PAMARD	6 723.74	4 574.85	2 148.89	
231395	TRAVAUX CRECHE	11 033.42	10 801.42		232.00
2313961	TRAVAUX LOGEMENT RUE COQUILLE	3 930.97	3 930.97		
2313962	TRAVAUX CENTRE MEDICO PSYCHIATRIQUE	120.00	120.00		
231397	TRAVAUX CIMETIERE	69 094.88	65 611.32		3 483.56
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL OUTILLAGE TECHN	687 226.28			687 226.28
231529	TRAVAUX VOIRIE RELATIVE EQUIPEMENTS COMMUNAUX	1 196.00			1 196.00
2316	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	22 550.00	22 020.00		530.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		7 425 927.64	3 541 703.96	673 349.66	3 210 874.02
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	504 548.25	502 981.25		1 567.00
1641	EMPRUNTS A TAUX FIXE				
164121	EMPRUNTS TAUX FIXE CDC				
164122	EMPRUNTS TAUX FIXE CLF				
164123	EMPRUNTS TAUX FIXE C.E.	32 584.32	32 584.32		
164124	EMPRUNTS TAUX FIXE CREDIT FONCIER	279 607.81	279 607.81		
164125	EMPRUNTS TAUX FIXE CREDIT AGRICOLE	76 228.80	76 228.80		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	113 333.32	113 333.32		
168		2 000.00	433.00		1 567.00
16818	AUTRES PRETEURS	794.00	794.00		
1687	AUTRES DETTES				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap.Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
020	DEPENSES IMPREVUES				
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		504 548.25	502 981.25		1 567.00
4541	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 930 475.89	4 044 685.21	673 349.66	3 212 441.02
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	127 534.23	146 516.97		-18 982.74
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		86 055.40	77 262.83		8 792.57
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	43 307.67	37 452.21		5 855.46
13912	SUBV.TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	2 938.74	2 338.74		600.00
13913	DEPARTEMENTS	28 296.67	28 296.67		
139148	SUBV COMMUNES TRANSF AU CPT DE RESULTAT	6 666.67	6 666.67		
13918	SUBV.INV.TRANSFEREES AU CPT DE RESULTAT	4 845.65	2 508.54		2 337.11
Charges transférées		41 478.83	69 254.14		-27 775.31
192	DIF SUR REALISATION POST AU 1/1/97		32 145.85		-32 145.85
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	11 478.83	11 478.83		
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	30 000.00	25 629.46		4 370.54
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	177 070.44	155 226.00		21 844.44
204412	SUBV EQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS	150 150.00	129 397.00		20 753.00
2116	CIMETIERES	276.00			276.00
21312	IMMEUBLES DIVERS	1 533.60	1 533.60		
21318	TRAVAUX EN REGIE	16 156.00			16 156.00
2151	RESEAUX DE VOIRIE	138.00			138.00
2151091	POTEAUX INCENDIE		138.00		-138.00
2158	AUTRES	1 091.44			1 091.44
218332	MATERIEL BUREAU/INFO. SCE INFORMATIQUE	2 449.00	2 449.00		
218828	ACQUISITION MATERIEL ECOLE DE MUSIQUE	1 800.00	1 800.00		
231362	TRAVAUX STADE BADAFFIER	3 476.40			3 476.40
2313632	TENNIS ROUTE D'ENTRAIGUES		19 632.40		-19 632.40
231397	TRAVAUX CIMETIERE		276.00		-276.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		304 604.67	301 742.97		2 861.70
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		8 235 080.56	4 346 428.18	673 349.66	3 215 302.72
Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2	
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	97 426.00	186 402.65		-88 976.65
1321	SUBVENTION EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE ETAT		88 976.65		-88 976.65
1342	AMENDES DE POLICE	97 426.00	97 426.00		
1343	P.A.E. (PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE)				
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		97 426.00	186 402.65		-88 976.65
10	DOTATIONS	1 460 000.00	1 529 557.53		-69 557.53
10222	F.C.T.V.A.	220 000.00	255 277.00		-35 277.00
10223	TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT		2 034.00		-2 034.00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	240 000.00	272 246.53		-32 246.53
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 000 000.00	1 000 000.00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	433.00		67.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500.00	433.00		67.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	149 150.00			149 150.00
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	149 150.00			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 609 650.00	1 529 990.53		79 659.47
4542	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 707 076.00	1 716 393.18		-9 317.18
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	4 343 738.53			4 343 738.53
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 343 738.53			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 154 253.62	1 204 199.90		-49 946.28
192	DIF SUR REALISATION POST AU 1/1/97		119 817.55		-119 817.55
21312	IMMEUBLES DIVERS		28 432.45		-28 432.45
2182331	ACQUISITIONS VEHICULES		33 045.85		-33 045.85
2802	FRAIS D'ETUDES, ELABORATION DES DOC D'URBANISME	32 123.74	32 123.74		
28031	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	17 132.91	17 129.91		3.00
28033	AMORTISSEMENT FRAIS D'INSERTION	3 410.36	3 410.36		
28041511	AMORTISSEMENT SUBV EQU VERSEES GRPMT	24 400.00	24 400.00		
28041512	AMORTISSEMENT SUBV EQU GRPMT COLLECTIVITES	68 643.19	66 666.66		1 976.53
2804182	AMORTISSEMENT SUBV EQU ORG PUB BAT ET INSTALLATION	166 250.53	109 649.20		56 601.33
280421	AMORTISSEMENT SUBV EQU PERS PRIV BIENS MATERIELS ET	4 267.00	4 267.00		
280422	AMORTISSEMENT SUBV EQU BAT ET INSTALLATIONS	3 594.41	18 529.09		-14 934.68
2804412	SUBV EQU EN NATURE SUR BATS		3 882.93		-3 882.93
2804422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE	45 876.50	45 876.50		
28051	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DTS SIMILAIRES	36 104.65	23 769.48		12 335.17
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	141 361.27	141 361.27		
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	10 698.56	10 698.56		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	239.30	239.30		
281568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE DEFENSE CIVIL	51 906.37	56 543.75		-4 637.38

281571	MATERIEL ROULANT	3 230.57	3 230.57		
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	3 367.69	3 354.88		12.81
28158	AUTRES	55 474.11	50 390.38		5 083.73
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	1 885.00	1 885.00		
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	75 478.25	76 920.25		-1 442.00
28183	AMORTISSEMENT MATER.BUREAU INFORMATIQUE	100 429.25	54 000.89		46 428.36
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	58 409.14	61 077.41		-2 668.27
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	249 970.82	213 496.92		36 473.90
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 497 992.15	1 204 199.90		4 293 792.25
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	175 979.00	155 226.00		20 753.00
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	4 249.00	4 249.00		
2031	FRAIS D'ETUDES	16 156.00	16 156.00		
2033	FRAIS D'INSERTION	5 424.00	5 424.00		
2111	TERRAINS NUS	150 000.00	129 397.00		20 603.00
211109	ACQUISITION TERRAINS DIVERS	150.00			150.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 673 971.15	1 359 425.90		4 314 545.25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total r6voiles + ordres)		7 381 047.15	3 075 819.08		4 305 228.07
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			854 033.41		

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTIO
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 315 725.23	g 440 608.44	124 883.21
	Section d'investissement	b 282 964.78	h 691 314.02	408 349.24

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d 161 433.52 (si déficit)	j (si excédent)

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTIO
	TOTAL (réalisations + reports)	760 123.53 =a+b+c+d	1 131 922.46 =g+h+i+j	371 798.93

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k
	Section d'investissement	f 30 494.30	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 30 494.30	=k+l

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTIO
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	315 725.23 =a+c+e	440 608.44 =g+i+k	124 883.21
	Section d'investissement	474 892.60 =b+d+f	691 314.02 =h+j+l	216 421.42
	TOTAL CUMULE	790 617.83 =a+b+c+d+e+f	1 131 922.46 =g+h+i+j+k+l	341 304.63

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Tires restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	30 494.30	
20	IMMO INCORPORELLES	8 415.00	
21	IMMO CORPORELLES	4 494.30	
23	IMMO EN COURS	17 585.00	

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 300.00	17 187.72			14 112.28
6137	REDEVANCES SERVITUDES DROIT DE PASSAGE	5 200.00				5 200.00
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	20 000.00	16 707.72			3 292.28
617	ETUDES ET RECHERCHES	600.00	480.00			120.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 000.00				3 000.00
62876	MUTUALISATION MOYENS AUTRE QUE PERSONNEL	2 500.00				2 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 000.00	17 891.57			17 108.43
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEM	35 000.00	17 891.57			17 108.43
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	5 000.00	2 520.25			2 479.75
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	2 479.75				2 479.75
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2 520.25	2 520.25			
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		71 300.00	37 599.54			33 700.46
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 200.00				5 200.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	4 000.00				4 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200.00				1 200.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		76 500.00	37 599.54			38 900.46

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	110 932.08				110 932.08
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	278 125.79	278 125.69			0.10
6811	DOTATION AMORTISSEMENTS	278 125.79	278 125.69			0.10
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		389 057.87	278 125.69			110 932.18
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		389 057.87	278 125.69			110 932.18
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		465 557.87	315 725.23			149 832.64

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	455 000.00	312 949.88	116 985.13		25 064.99
70611 70613	REDEVANCE ASSAINISSEMENT PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	440 000.00 15 000.00	289 592.25 23 357.63	116 985.13		33 422.62 -8 357.63
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0.72			-0.72
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		0.72			-0.72
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		455 000.00	312 950.60	116 985.13		25 064.27
76	PRODUITS FINANCIERS		114.84			-114.84
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS		114.84			-114.84
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		455 000.00	313 065.44	116 985.13		24 949.43

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 557.87	10 557.87			
777	QUOTE PART SUBVENTIONS VIREES AU RESULT.	10 557.87	10 557.87			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 557.87	10 557.87			

TOTAL DES RECETTES	D'EXPLOITATION	465 557.87	323 623.31	116 985.13		24 949.43
---------------------------	-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	------------------

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMO INCORPORELLES	48 591.29	33 441.29	8 415.00	6 735.00
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	31 591.29	31 591.29		
2031	FRAIS D'ETUDES	11 948.00	1 850.00	8 415.00	1 683.00
2033	FRAIS D'INSERTION	5 052.00			5 052.00
21	IMMO CORPORELLES	4 494.30		4 494.30	
2111	ACQUISITION TERRAIN NU	4 494.30		4 494.30	
23	IMMO EN COURS	769 169.22	235 965.62	17 585.00	515 618.60
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES	744 169.22	235 965.62	17 585.00	490 618.60
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	25 000.00			25 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		822 254.81	269 406.91	30 494.30	522 353.60
10	DOTATIONS				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000.00	3 000.00		
1641	CAPITAL PRET CDC	3 000.00	3 000.00		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		3 000.00	3 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		825 254.81	272 406.91	30 494.30	522 353.60

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 557.87	10 557.87		
	<i>Reprises sur auto financement antérieur</i>	10 557.87	10 557.87		
13911	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	7 530.79	7 530.79		
13912	SUBV.EQUIPEMENT COLLECTIVITES LOCALES	2 237.09	2 237.09		
13913	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	254.61	254.61		
13918	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	535.38	535.38		
	<i>Charges transférées:</i>				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 454.24			4 454.24
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES	4 454.24			4 454.24
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	15 012.11	10 557.87		4 454.24
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		840 266.92	282 964.78	30 494.30	526 807.84
Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		161 433.52			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	195 000.00			195 000.00
1641	CAPITAL PRET CDC	195 000.00			195 000.00
20	IMMO INCORPORELLES				
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		195 000.00			195 000.00
10	DOTATIONS	413 188.33	413 188.33		
1068	AUTRES RESERVES	413 188.33	413 188.33		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		413 188.33	413 188.33		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		608 188.33	413 188.33		195 000.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	Virement de la section d'exploitation	110 932.08			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	278 125.79	278 125.69		0.10
2801	AMORTISSEMENT FRAIS ETABLISSEMENT	69 178.90	69 178.80		0.10
281532	AMORTISSEMENT RESEAUX ASSAINISSEMENT	208 946.89	208 946.89		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEME		389 057.87	278 125.69		110 932.18
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 454.24			4 454.24
2033	FRAIS D'INSERTION	4 454.24			4 454.24
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		393 512.11	278 125.69		115 386.42
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		1 001 700.44	691 314.02		310 386.42
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	501 840.00	493 981.36			7 858.64
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 759.00	5 758.50			0.50
606121	ELECTRICITE	35 355.93	35 355.93			
606122	GAZ	4 348.00	4 347.70			0.30
60623	ALIMENTATION	425 732.99	418 834.78			6 898.21
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 100.00	5 999.68			100.32
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 950.00	1 899.36			50.64
606324	MATERIEL JETABLE	7 642.00	7 641.21			0.79
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 740.00	1 699.73			40.27
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	8 273.00	8 272.15			0.85
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 200.00	857.06			342.94
6231	ANNONCES INSERTIONS	2 300.00	1 888.51			411.49
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	300.00	287.67			12.33
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 139.08	1 139.08			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	325 000.00	299 045.50			25 954.50
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	325 000.00	299 045.50			25 954.50
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00	11.07			988.93
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	980.95				980.95
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	19.05	11.07			7.98
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 786.86	637.65			3 149.21
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	786.86				786.86
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00	637.65			2 362.35
TOTAL DES DEPENSES REELLES		831 626.86	793 675.58			37 951.28
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 213.14	8 213.14			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	8 213.14	8 213.14			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 213.14	8 213.14			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		839 840.00	801 888.72			37 951.28
Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	PRODUITS DES SERVICES	352 000.00	304 314.09	17 877.00		29 808.91
7067	CANTINES, ETUDES SURVEILLEES	255 000.00	229 442.74	17 877.00		7 680.26
70670	REPAS FOYER LOGEMENT LE RONQUET	35 000.00	36 996.70			-1 996.70
70671	PORTAGE REPAS A DOMICILE	10 000.00				10 000.00
70674	REPAS CENTRE DE LOISIRS	40 000.00	35 472.15			4 527.85
70676	REPAS ASSOCIATIONS CONTRAT CAF	2 000.00	1 075.64			924.36
70678	SELF	10 000.00	1 326.86			8 673.14
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	414 495.43	406 000.00			8 495.43
7552	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE	414 495.43	406 000.00			8 495.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 084.92			-1 084.92
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		84.92			-84.92
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 000.00			-1 000.00
TOTAL DES RECETTES		766 495.43	711 399.01	17 877.00		37 219.42
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total roubles + ordres)		766 495.43	711 399.01	17 877.00		37 219.42
Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			73 344.57			

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA					
SECTION D'INVESTISSEMENT			- DETAIL DES DEPENSES		
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Reales à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 758.56	4 867.00		7 891.56
218838	MATERIEL CANTINES ECOLES	12 758.56	4 867.00		7 891.56
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		12 758.56	4 867.00		7 891.56
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 758.56	4 867.00		7 891.56
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		12 758.56	4 867.00		7 891.56
Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA					
SECTION D'INVESTISSEMENT			- DETAIL DES RECETTES		
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 213.14	8 213.14		
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	8 213.14	8 213.14		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 213.14	8 213.14		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 213.14	8 213.14		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	8 213.14	8 213.14		
	Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		4 545.42		

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200.00	2 066.03			4 133.97
60611	CARBURANT	700.00				700.00
6063	PETIT EQUIPEMENT	1 000.00				1 000.00
6068	VETEMENTS TRAVAIL	2 000.00	1 632.51			367.49
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00				1 000.00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 000.00				1 000.00
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS	500.00	433.52			66.48
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	47 464.25	24 545.38			22 918.87
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	47 464.25	24 545.38			22 918.87
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00				1 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 000.00				1 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		54 664.25	26 611.41			28 052.84
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	8.53			1 991.47
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS	8.53	8.53			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 491.47				1 491.47
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00				500.00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	500.00				500.00
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	500.00				500.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		57 164.25	26 619.94			30 544.31

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
6811	DOTATION AMORTISSEMENTS					
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		57 164.25	26 619.94			30 544.31

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap./Art.	Libelle	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	33 000.00	33 045.43			-45.43
706	TAXES FUNERAIRES	33 000.00	33 045.43			-45.43
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		33 000.00	33 045.43			-45.43
TOTAL DES RECETTES REELLES		33 000.00	33 045.43			-45.43
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		33 000.00	33 045.43			-45.43
Pour information : R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1			24 164.25			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 041.39			27 041.39
2182	ACQ.MATERIEL TRANSPORT	27 041.39			27 041.39
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		27 041.39			27 041.39
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		27 041.39			27 041.39
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		27 041.39			27 041.39
Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	Virement de la section d'exploitation				
040	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
28182	AMORTISSEMENT IMMOB.				
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)				
Pour information : R 001 Solde d'exécution			27 041.39		

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a	739 428.69	g	796 964.31	57 535.62
	Section d'investissement	b	198 308.96	h	37 854.66	-160 454.30
		+		+		

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c	(si déficit)	i	347 440.90	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d	(si déficit)	j	91 509.59	(si excédent)
		=		=		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	937 737.65	=g+h+i+j	1 273 769.46	336 031.81

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e		k	
	Section d'investissement	f	3 100.00	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	3 100.00	=k+l	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e	739 428.69	=g+i+k	1 144 405.21	404 976.52
	Section d'investissement	=b+d+f	201 408.96	=h+j+l	129 364.25	-72 044.71
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	940 837.65	=g+h+i+j+k+l	1 273 769.46	332 931.81

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	3 100.00	

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	585 757.00	434 087.05	146 791.00		4 878.95
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00	400.00			600.00
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE	1 000.00				1 000.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	500.00				500.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 000.00	122.59			877.41
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00				1 000.00
6232	FETES ET CEREMONIES	204.00				204.00
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS	1 000.00	302.46			697.54
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	580 053.00	433 262.00	146 791.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	147 365.00	116 115.02			31 249.98
6215	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	123 422.42	92 251.93			31 170.49
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	66.00	66.00			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUX CENTRES GESTION	140.00	128.58			11.42
6411	SALAIRES APPOINTEMENTS COMMISSIONS DE BASE	12 798.00	12 797.87			0.13
64112	NBI SFT ET IR	1 262.33	1 262.33			
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 976.27	2 976.27			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	2 300.00	2 250.00			50.00
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	110.00	104.88			5.12
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	4 159.98	4 159.98			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	60.00	51.18			8.82
6471	PRESTATIONS DIRECTES	70.00	66.00			4.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	500.00	17.96			482.04
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	500.00	17.96			482.04
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		733 622.00	550 220.03	146 791.00		36 610.97
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000.00	4 563.00			8 437.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 000.00	4 464.00			5 536.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00	99.00			2 901.00
022	DEPENSES IMPREVUES					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		746 622.00	554 783.03	146 791.00		45 047.97

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	346 718.90				346 718.90
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	45 000.00	37 854.66			7 145.34
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	45 000.00	37 854.66			7 145.34
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		391 718.90	37 854.66			353 864.24
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		391 718.90	37 854.66			353 864.24
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		1 138 340.90	592 637.69	146 791.00		398 912.21

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	
---	----------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	40 000.00	40 591.54	4 587.09		-5 178.63
7061	TRANSPORT DE VOYAGEURS	40 000.00	40 591.54	4 587.09		-5 178.63
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	750 000.00	750 967.50			-967.50
734	PRODUIT VERSEMENT DE TRANSPORT	750 000.00	750 967.50			-967.50
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		790 000.00	791 559.04	4 587.09		-6 146.13
TOTAL DES RECETTES REELLES		790 000.00	791 559.04	4 587.09		-6 146.13
042	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	900.00	818.18			81.82
777	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT	900.00	818.18			81.82
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		900.00	818.18			81.82
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		790 900.00	792 377.22	4 587.09		-6 064.31
Pour information : R 002 Excédent d'exploitation		reporté de N-1	347 440.90			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/Art	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000.00			2 000.00
2033	FRAIS D'INSERTION	2 000.00			2 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	421 833.33	197 490.78	3 100.00	221 242.55
2181	INSTALLATIONS GENERALES	400 000.00	195 657.45	3 100.00	201 242.55
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 833.33	1 833.33		
2184	MOBILIER	20 000.00			20 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	58 495.16			58 495.16
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	58 495.16			58 495.16
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		482 328.49	197 490.78	3 100.00	281 737.71
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		482 328.49	197 490.78	3 100.00	281 737.71
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	900.00	818.18		81.82
<i>Reprises sur auto financement antérieur</i>		900.00	818.18		81.82
13913	SUBVENTIONS IT INSCRITES AU CPTE DE RESULTAT	900.00	818.18		81.82
<i>Charges transférées</i>					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		900.00	818.18		81.82
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total) réelles+ ordres)		483 228.49	198 308.96	3 100.00	281 819.53

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES REELLES					
021	Virement de la section d'exploitation	346 718.90			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	45 000.00	37 854.66		7 145.34
28138	AMORTISSEMENT AUTRES CONSTRUCTIONS		1 291.12		-1 291.12
28181	AMORT AUTRES INSTALL GENERALES	45 000.00	36 331.69		8 668.31
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER		151.50		-151.50
28188	AMORT AUTRES IMMOBS CORPORELLES		80.35		-80.35
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		391 718.90	37 854.66		353 864.24
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
		391 718.90	37 854.66		353 864.24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		391 718.90	37 854.66		353 864.24
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			91 509.59		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 128 749.99	795 818.18
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		332 931.81
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 128 749.99	1 128 749.99

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	389 628.99	461 673.70
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	3 100.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	68 944.71	
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		461 673.70	461 673.70
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 590 423.69	1 590 423.69

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	585 757.00	605 000.00	605 000.00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE	1 000.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	500.00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 000.00	500.00	500.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6232	FETES ET CEREMONIES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 000.00	1 000.00	1 000.00
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS	1 000.00	500.00	500.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	575 257.00	600 000.00	600 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	147 365.00	125 440.00	125 440.00
6215	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEM	126 000.00	100 000.00	100 000.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	65.00	80.00	80.00
6336	COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL ET	140.00	250.00	250.00
6411	SALAIRES APPOINTEMENTS COMMISSIONS DE BASE	13 200.00	13 000.00	13 000.00
64112	NBI SFT ET IR	470.00	1 300.00	1 300.00
64118	AUTRES INDEMNITES		2 350.00	2 350.00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 800.00	1 650.00	1 650.00
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	850.00		
6451	COTISATIONS A LURSSAF	2 300.00	2 300.00	2 300.00
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	110.00	110.00	110.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	1 300.00	4 260.00	4 260.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	60.00	60.00	60.00
6471	PRESTATIONS DIRECTES	70.00	80.00	80.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	500.00	500.00	500.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	500.00	500.00	500.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		733 622.00	730 940.00	730 940.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000.00	10 000.00	10 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 000.00	8 000.00	8 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00	2 000.00	2 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
022	DEPENSES IMPREVUES			
022	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		746 622.00	740 940.00	740 940.00
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	346 718.90	331 284.99	331 284.99
023	VERSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	346 718.90	331 284.99	331 284.99
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	45 000.00	56 525.00	56 525.00
6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	45 000.00	56 525.00	56 525.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		391 718.90	387 809.99	387 809.99
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		391 718.90	387 809.99	387 809.99
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		1 138 340.90	1 128 749.99	1 128 749.99
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat				1 128 749.99

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	40 000.00	45 000.00	45 000.00
7061	TRANSPORT DE VOYAGEURS	40 000.00	45 000.00	45 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	750 000.00	750 000.00	750 000.00
734	PRODUIT VERSEMENT DE TRANSPORT	750 000.00	750 000.00	750 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		790 000.00	795 000.00	795 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		790 000.00	795 000.00	795 000.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	900.00	818.18	818.18
777	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT	900.00	818.18	818.18
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		900.00	818.18	818.18
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		790 900.00	795 818.18	795 818.18
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				332 931.81
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				1 128 749.99

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
20	IMMO INCORPORELLES	2 000.00	5 000.00	5 000.00
2033	FRAIS D'INSERTION	2 000.00	5 000.00	5 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	420 000.00	361 991.81	361 991.81
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	400 000.00	351 991.81	351 991.81
2184	MOBILIER	20 000.00	10 000.00	10 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	58 495.16	20 000.00	20 000.00
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	58 495.16	20 000.00	20 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		480 495.16	386 991.81	386 991.81
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1687	AUTRES DETTES			
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		480 495.16	386 991.81	386 991.81

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	900.00	818.18	818.18
	<i>Reprises sur auto-financement antérieur</i>	900.00	818.18	818.18
13913	SUBVENTIONS IT INSCRITES AU CPTE DE RESULTAT	900.00	818.18	818.18
	<i>Charges transférées</i>			
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		1 819.00	1 819.00
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS			
21810	INSTALLATIONS GENERALES		1 819.00	1 819.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	900.00	2 637.18	2 637.18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordr		481 395.16	389 628.99	389 628.99
RESTES A REALISER N-1				3 100.00
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				68 944.71
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résulta				461 673.70

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
10	DOTATIONS		72 044.71	72 044.71
1068	AUTRES RESERVES		72 044.71	72 044.71
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			72 044.71	72 044.71
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES			72 044.71	72 044.71

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	346 718.90	331 284.99	331 284.99
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	346 718.90	331 284.99	331 284.99
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	45 000.00	56 525.00	56 525.00
28138	AMORTISSEMENT AUTRES CONSTRUCTIONS		1 292.00	1 292.00
28181	AMORT AUTRES INSTALL GENERALES	45 000.00	55 000.00	55 000.00
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER		152.00	152.00
28188	AMORT AUTRES IMMOBS CORPORELLES		81.00	81.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		391 718.90	387 809.99	387 809.99
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		1 819.00	1 819.00
2033	FRAIS D'INSERTION		1 819.00	1 819.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		391 718.90	389 628.99	389 628.99
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordn		391 718.90	461 673.70	461 673.70
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résult				461 673.70

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	28 742 744.27	23 914 683.44
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		4 828 060.83
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		28 742 744.27	28 742 744.27

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 407 637.69	9 497 563.04
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	673 349.66	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	416 575.69	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		9 497 563.04	9 497 563.04
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		38 240 307.31	38 240 307.31

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 510 537.89	4 281 454.67	4 281 454.67
-60 -	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 772 478.00	1 722 585.67	1 722 585.67
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	22 000.00	22 000.00	22 000.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	285 000.00	240 000.00	240 000.00
606121	ELECTRICITE	485 500.00	565 000.00	565 000.00
606122	GAZ	415 000.00	330 000.00	330 000.00
60622	CARBURANTS	58 000.00	50 000.00	50 000.00
60623	ALIMENTATION	4 540.00	5 350.00	5 350.00
60624	PHARMACIE	50.00	100.00	100.00
60628	AUTRES FOURNITURES	14 950.00	11 100.00	11 100.00
606281	TRAVAUX EN REGIE	18 700.00	25 000.00	25 000.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	31 300.00	31 200.00	31 200.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	118 400.00	107 220.00	107 220.00
606320	PETIT EQUIPEMENT REGIE	111 400.00	84 500.00	84 500.00
606321	PETIT EQUIPEMENT ATELIERS	2 400.00	3 100.00	3 100.00
606323	PETIT EQUIPEMENT MAGASIN	13 445.00	21 000.00	21 000.00
606324	MATERIEL JETABLE	8 700.00	7 900.00	7 900.00
606326	PETIT MATERIEL SECURITE	1 500.00	1 500.00	1 500.00
606328	PETIT EQUIPEMENT SONORISATION	2 000.00	2 000.00	2 000.00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	2 000.00	1 000.00	1 000.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	31 493.00	31 550.00	31 550.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 800.00	14 100.00	14 100.00
60651	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	5 300.00	4 900.00	4 900.00
60652	ABONNEMENTS PERIODIQUES	9 500.00	9 000.00	9 000.00
60653	LIVRES DISQUES CASSETTES ADULTE (BIBLIO.MEDIA)	1 800.00	1 500.00	1 500.00
60655	ACQUISITIONS DOCUMENTS NON SCOLAIRES		37 815.67	37 815.67
60656	RESSOURCES NUMERIQUES		3 500.00	3 500.00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	82 500.00	82 500.00	82 500.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	9 650.00	10 000.00	10 000.00
60688	AUTRES	1 550.00	1 750.00	1 750.00
606882	AUTRES FOURNITURES SERVICE INFORMATIQUE	18 000.00	18 000.00	18 000.00
-61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 064 806.17	1 004 405.88	1 004 405.88
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTRE	31 300.00	20 000.00	20 000.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	19 960.00	19 000.00	19 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	44 868.80	24 231.00	24 231.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	108 510.00	108 510.00	108 510.00
61521	ENTRETIEN TERRAINS	45 900.00	8 424.00	8 424.00
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	145 232.53	141 470.00	141 470.00
615228	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BATIMENTS	8 500.00	6 500.00	6 500.00
6152283	ENTRETIEN BATIMENTS LES GRIFFONS		3 200.00	3 200.00
61523	VOIES ET RESEAUX	6 000.00	5 000.00	5 000.00
615231	VOIRIE	12 849.20	8 900.00	8 900.00
615232	RESEAUX		25 000.00	25 000.00
61524	BOIS ET FORETS	9 000.00	1 000.00	1 000.00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	54 546.25	36 200.88	36 200.88
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	21 248.75	11 500.00	11 500.00
615583	ENTRETIEN MATERIEL SERVICE INFORMATIQUE	89 000.00	98 000.00	98 000.00
6156	MAINTENANCE	173 722.64	171 900.00	171 900.00
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	64 500.00	77 000.00	77 000.00
6168	PRIMES ASSURANCE AUTRES	113 200.00	96 500.00	96 500.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	23 988.00	26 280.00	26 280.00
6173	ETUDES ET RECHERCHES DIVERS	5 000.00	16 500.00	16 500.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	24 040.00	22 450.00	22 450.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	56 300.00	69 300.00	69 300.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	100.00	100.00	100.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	3 000.00	3 000.00	3 000.00
61881	FRAIS DE RELIURE	2 300.00	2 700.00	2 700.00
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 740.00	1 740.00	1 740.00
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 529 553.72	1 407 064.00	1 407 064.00
6225	INDEMNITES AUX COMPTABLE ET REGISSEURS	7 910.00	6 269.00	6 269.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
6226	HONORAIRES	39 000.00	35 500.00	35 500.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	138 892.00	133 520.00	133 520.00
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	3 900.00	4 500.00	4 500.00
6231	ANNONCES INSERTIONS	14 600.00	23 400.00	23 400.00
6232	FETES ET CEREMONIES	152 303.72	146 568.00	146 568.00
62323	FETES ET CEREMONIES VOEUX PERSONNEL	10 000.00	10 000.00	10 000.00
62324	FETES ET CEREMONIES ARBRE DE NOEL	13 000.00	13 000.00	13 000.00
62325	FETES ET CEREMONIES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
62326	SPECTACLE SCOLAIRE DE FIN D'ANNEE	8 000.00	8 000.00	8 000.00
62327	ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE	8 000.00	7 750.00	7 750.00
62328	FETES CEREMONIES SPORTS - COMMUNICATION	9 500.00	9 500.00	9 500.00
62329	FORUM DES ASSOCIATIONS	17 000.00	14 000.00	14 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	44 400.00	43 500.00	43 500.00
6237	PUBLICATIONS	11 700.00	11 700.00	11 700.00
6238	DIVERS	29 400.00	28 800.00	28 800.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	36 750.00	28 600.00	28 600.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 000.00	2 000.00	2 000.00
6256	MISSIONS	10 600.00	13 270.00	13 270.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	45 800.00	48 000.00	48 000.00
6262	FRAIS DE TELE COMMUNICATION	64 000.00	52 000.00	52 000.00
62621	FRAIS TELE COMMUNICATION TELEPHONE MOBILE	28 000.00	18 000.00	18 000.00
62622	INTERNET	20 000.00	15 000.00	15 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	7 000.00	5 000.00	5 000.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS..)	131 870.00	135 570.00	135 570.00
62811	COTISATION	1 400.00	1 400.00	1 400.00
62813	COTISATION AMFV	4 500.00	4 000.00	4 000.00
62814	COTISATION CAUE	1 828.00	1 850.00	1 850.00
62816	COTISATION SMDVF	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	13 800.00	10 200.00	10 200.00
62848	REDEVANCES POUR AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6288	AUTRES	645 400.00	568 167.00	568 167.00
-63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	143 700.00	147 399.12	147 399.12
63512	TAXES FONCIERES	120 000.00	120 000.00	120 000.00
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		6 699.12	6 699.12
637	AUTRES IMPOTS	16 000.00	13 000.00	13 000.00
6372	REDEVANCE SACEM	7 700.00	7 700.00	7 700.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 963 600.00	13 534 000.06	13 534 000.06
-62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	227 650.00	162 695.06	162 695.06
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR	98 000.00	28 697.00	28 697.00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	129 650.00	133 998.06	133 998.06
-63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	123 070.00	164 490.00	164 490.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	41 720.00	38 400.00	38 400.00
6336	COTISATION CENTRE NATIONAL ET CGFPT	81 350.00	126 090.00	126 090.00
-64 -	CHARGES DE PERSONNEL	13 612 880.00	13 206 815.00	13 206 815.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	6 820 200.00	6 602 150.00	6 602 150.00
64112	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	195 010.00	182 960.00	182 960.00
64118	AUTRES INDEMNITES	1 751 000.00	1 793 900.00	1 793 900.00
64131	REMUNERATION	910 300.00	892 850.00	892 850.00
6417	REMUNERATION APPRENTIS	17 000.00		
6451	COTISATION URSSAF	1 507 200.00	1 444 680.00	1 444 680.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 171 800.00	2 081 250.00	2 081 250.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	60 700.00	56 565.00	56 565.00
6455	COTIS.POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	62 400.00	47 070.00	47 070.00
6458	COTISAT AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	29 910.00	26 210.00	26 210.00
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE CPTÉ DU FNAL	42 360.00	39 180.00	39 180.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	45 000.00	40 000.00	40 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	175 000.00	370 758.98	370 758.98
739115	PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU		155 758.98	155 758.98
739223	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES COM ET INTERCOM		215 000.00	215 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
73925	PRELEVEMENT PR REVERSEMENT FISCALITE FPIC	175 000.00		
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	4 002 283.50	3 896 725.24	3 896 725.24
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 002 283.50	3 896 725.24	3 896 725.24
6521	DEFICIT DES BUDGETS A CARACTERE ADMINISTRATIF	420 000.00	481 758.14	481 758.14
6531	INDEMNITES	144 300.00	143 200.00	143 200.00
6532	FRAIS DE MISSION	2 000.00	3 000.00	3 000.00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	8 500.00	9 450.00	9 450.00
6535	FORMATION	10 000.00	10 000.00	10 000.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	20 000.00	20 000.00	20 000.00
6542	CREANCES ETEINTES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6553	SERVICE D'INCENDIE	723 841.00	739 209.00	739 209.00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 000.00	14 422.50	14 422.50
657362	SUBVENTION CCAS	805 000.00	800 000.00	800 000.00
65738	AUTRES ORGANISMES	36 770.00	37 502.00	37 502.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX	1 595 518.50	1 289 116.30	1 289 116.30
657483	SUBVENTION FACADES	8 000.00	7 880.00	7 880.00
657485	PARTICIPATION MARIE RIVIER	181 562.00	190 232.00	190 232.00
657489	PARTICIPATION ECOLE STEINER	11 792.00	5 955.30	5 955.30
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	26 000.00	140 000.00	140 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		22 651 421.39	22 082 938.95	22 082 938.95
66	CHARGES FINANCIERES	155 000.00	137 622.28	137 622.28
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	155 000.00	137 622.28	137 622.28
66111	INTERETS REGLES A L'EACHEANCE	150 000.00	132 622.28	132 622.28
6615	INTERETS LIGNE DE TRESORERIE	5 000.00	5 000.00	5 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	356 050.00	318 460.00	318 460.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	356 050.00	318 460.00	318 460.00
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6712	AMENDES FISCALES ET PENALES	30 000.00	28 460.00	28 460.00
6714	BOURSES ET PRIX	64 000.00	60 000.00	60 000.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR SUR OPERATIONS	90 000.00	85 000.00	85 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	21 000.00	20 000.00	20 000.00
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	116 050.00	100 000.00	100 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DE TVA	30 000.00	20 000.00	20 000.00
68	DOTATIONS AMORTISSEMENT	30 000.00	30 000.00	30 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	30 000.00	30 000.00	30 000.00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACT	30 000.00	30 000.00	30 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000.00		
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	100 000.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		23 292 471.39	22 569 021.23	22 569 021.23

III - VOTE DU BUDGET		III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1		
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	4 061 109.50	4 970 285.04	4 970 285.04
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 061 109.50	4 970 285.04	4 970 285.04
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 137 186.65	1 203 438.00	1 203 438.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 137 186.65	1 203 438.00	1 203 438.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOB.	1 137 186.65	1 203 438.00	1 203 438.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 198 296.15	6 173 723.04	6 173 723.04
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 198 296.15	6 173 723.04	6 173 723.04
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + or		28 490 767.54	28 742 744.27	28 742 744.27
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Rés				28 742 744.27

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	120 000.00	90 000.00	90 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	120 000.00	90 000.00	90 000.00
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 000.00	5 000.00	5 000.00
64192	REBOURSEMENTS I.J. C.P.A.M.	25 000.00	15 000.00	15 000.00
64193	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATION ASSURANCES	75 000.00	70 000.00	70 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES	1 207 300.00	1 372 889.74	1 372 889.74
70311	CONCESSIONS CIMETIERE	35 000.00	38 000.00	38 000.00
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	22 300.00	48 000.00	48 000.00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	1 200.00	1 000.00	1 000.00
70621	DROITS D'ENTREE BIBLIOTHEQUE	20 000.00	17 000.00	17 000.00
70622	DROITS D'ENTREE ECOLE DE MUSIQUE	55 000.00	59 000.00	59 000.00
70624	DROITS ENTREE SPECTACLES	7 000.00	8 000.00	8 000.00
70631	DROITS ENTREES	110 000.00	120 000.00	120 000.00
70661	DROITS D'ENTREES CRECHE	258 000.00	258 000.00	258 000.00
70669	PRESTATIONS CESAM	3 500.00	4 500.00	4 500.00
7067	CANTINES, ETUDES SURVEILLEES	40 000.00	38 000.00	38 000.00
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	1 000.00	1 300.00	1 300.00
70841	AUX BUDGETS ANNEXES, C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES		51 889.74	51 889.74
70848	AUX AUTRES ORGANISMES	188 000.00	186 000.00	186 000.00
70872	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	461 000.00	430 900.00	430 900.00
70873	PAR LES C.C.A.S.		100 000.00	100 000.00
70878	REBOURSEMENT FRAIS	5 000.00	11 000.00	11 000.00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	300.00	300.00	300.00
73	IMPOTS TAXES	19 940 100.84	18 344 695.70	18 344 695.70
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	9 634 210.00	9 081 948.70	9 081 948.70
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	9 067 646.84		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION		8 106 747.00	8 106 747.00
7325	FONDS PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCO	92 870.00		
7336	DROITS DE PLACE	40 000.00	40 000.00	40 000.00
7337	DROITS DE STATIONNEMENT	3 000.00	4 000.00	4 000.00
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE	400 000.00	420 000.00	420 000.00
7355	TAXE SUR L'ENERGIE HYDRAULIQUE	2 374.00	2 000.00	2 000.00
73681	EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	200 000.00	215 000.00	215 000.00
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	500 000.00	475 000.00	475 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	3 669 851.00	3 482 598.00	3 482 598.00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 480 000.00	1 033 080.00	1 033 080.00
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	514 799.00	629 000.00	629 000.00
74718	AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	90 000.00	127 000.00	127 000.00
7472	PARTICIPATION DE LA REGION		3 000.00	3 000.00
74728	SUBVENTION REGION MAISON DE JUSTICE		10 000.00	10 000.00
74733	SUBVENTION DEPARTEMENT PADE		20 000.00	20 000.00
74748	PARTICIPATIONS COMMUNES	18 000.00	15 020.00	15 020.00
7478	SUBVENTIONS AUTRE ORGANISME	1 066 000.00	1 100 000.00	1 100 000.00
748314	DOTATION UNIQUE COMPENSATION TP		70 668.00	70 668.00
74833	DOTATION COMPENSATION T.P.	70 552.00		
74834	DOTATION COMPENSATION TAXES FONCIERES	49 733.00	53 000.00	53 000.00
74835	DOTATION COMPENSATION T.H.	380 767.00	413 000.00	413 000.00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT		3 800.00	3 800.00
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES		5 030.00	5 030.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	408 800.00	396 000.00	396 000.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	400 000.00	396 000.00	396 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONN	8 800.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		25 346 051.84	23 686 183.44	23 686 183.44
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000.00	64 000.00	64 000.00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	7 000.00	4 000.00	4 000.00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 000.00	60 000.00	60 000.00
78	TX EQUIPEMENT EN REGIE ET REDUCTION DE CHARGES	4 000.00	10 000.00	10 000.00
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTI	4 000.00	10 000.00	10 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		25 365 051.84	23 760 183.44	23 760 183.44

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	116 055.40	154 500.00	154 500.00
722	PRODUCTION IMMOBILISEE	30 000.00	75 000.00	75 000.00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS INVESTISSEM. TRANSFEREE	86 055.40	79 500.00	79 500.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		116 055.40	154 500.00	154 500.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + or	25 481 107.24	23 914 683.44	23 914 683.44
--	----------------------	----------------------	----------------------

RESTES A REALISER N-1			
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		4 828 060.83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résu			28 742 744.27

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMO INCORPORELLES	232 585.00	97 904.00	97 904.00
20248	FRAIS D'ETUDES PLU	100 510.00	51 904.00	51 904.00
2031	FRAIS D'ETUDES	74 111.76	6 000.00	6 000.00
20312	FRAIS D'ETUDES TENNIS ROUTE D'ENTRAIGUES	2 000.00		
203146	FRAIS D'ETUDES DIVERSES	20 000.00		
203149	FRAIS D'ETUDES DIVERSES	5 000.00	20 000.00	20 000.00
2033	FRAIS D'INSERTION	4 375.18	10 000.00	10 000.00
205132	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 588.06	10 000.00	10 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 069 060.00	775 000.00	775 000.00
2041512	SUBV EQU VERSEES GROUPEMENTS DE COMMUNES	1 000 000.00	740 000.00	740 000.00
204182	SUBV EQU VERSEES ORG PUB	29 960.00	25 000.00	25 000.00
20422	SUBV EQU PERS DT PRIVE BAT ET INSTALLATIONS	39 100.00	10 000.00	10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 701 372.88	2 551 529.28	2 551 529.28
211109	ACQUISITION TERRAINS DIVERS	123 000.00	398 000.00	398 000.00
2112	TERRAINS DE VOIRIE	24 600.00	45 500.00	45 500.00
21120	ACQUISITION TERRAINS VOIRIE	60 200.00	15 715.00	15 715.00
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	68 000.00	20 000.00	20 000.00
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	21 000.00	18 000.00	18 000.00
2131841	IMMEUBLES VIEUX SORGUES	10 000.00		
2131842	BATIMENTS GRIFFONS	117 000.00	100 000.00	100 000.00
2131891	DEMOLITION BATIMENTS COMMUNAUX	60 000.00	332 796.00	332 796.00
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	626 322.88	948 396.00	948 396.00
2151091	POTEAUX INCENDIE	40 000.00	40 000.00	40 000.00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 000.00	6 000.00	6 000.00
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	90 000.00	115 000.00	115 000.00
21568	MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	64 500.00	104 112.28	104 112.28
215804	ACQUISITION MOBILIER URBAIN	5 000.00	5 000.00	5 000.00
215814	ACQUISITION MATERIEL ESPACES VERTS	6 000.00		
215833	ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	8 000.00	10 000.00	10 000.00
2158331	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE	2 800.00		
215834	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE ENTRETIEN	2 000.00	42 000.00	42 000.00
215869	ACQUISITION MATERIEL SPORTS	10 000.00	5 000.00	5 000.00
2182331	ACQUISITIONS VEHICULES	88 500.00	87 800.00	87 800.00
218332	MATERIEL BUREAU/INFO. SCE INFORMATIQUE	141 250.00	149 000.00	149 000.00
2183791	ACQUISITION MATERIEL ECOLES	4 000.00		
218431	ACQ MOBILIER CENTRE ADMINISTRATIF	4 000.00	10 000.00	10 000.00
2184791	ACQUISITION MOBILIER ECOLES	18 000.00	10 000.00	10 000.00
218495	ACQUISITION MOBILIER CRECHE	2 000.00		
2184952	ACQUISITION MOBILIER CRECHE CHAFFUNES	500.00		
2188	ACQUISITION MATERIEL DIVERS	5 900.00	4 500.00	4 500.00
218827	ACQUISITION MATERIEL BIBLIOTHEQUE	2 000.00		
21882710	CONSTITUTION FONDS MEDIATHEQUE	51 600.00	3 000.00	3 000.00
218828	ACQUISITION MATERIEL ECOLE DE MUSIQUE	9 000.00	9 000.00	9 000.00
218836	ACQUISITION MATERIEL FETES	13 700.00	11 450.00	11 450.00
2188361	MATERIEL ILLUMINATIONS		50 000.00	50 000.00
218839	AUTRES MATERIELS POLICE	10 000.00	10 000.00	10 000.00
2188791	ACQUISITION AUTRES IMMOBILIS CORPORELLES		1 260.00	1 260.00
218895	AUTRES ACQUISITIONS CRECHE	2 500.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 561 835.64	3 240 308.12	3 240 308.12

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
231214	ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	22 000.00		
2313011	TRAVAUX AMENAGEMENT SHANGHAI	5 000.00		
2313200	TRAVAUX GENDARMERIE	37 000.00		
231322	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	10 000.00	25 500.00	25 500.00
2313222	TRAVAUX STADE CHEVALIER		17 000.00	17 000.00
231323	TRAVAUX PERCEPTION	15 000.00		
231325	TRAVAUX EGLISE	15 000.00	5 600.00	5 600.00
2313271	TRAVAUX MEDIATHEQUE	60 000.00	40 000.00	40 000.00
231329	GROSSES REPARATIONS DIVERS BATIMENTS	350 000.00	136 630.53	136 630.53
2313291	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS.	150 000.00	140 000.00	140 000.00
231331	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF	36 000.00	38 633.00	38 633.00
231333	TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	9 700.00	44 114.31	44 114.31
231335	TRAVAUX PRESBYTERE		30 000.00	30 000.00
2313414	TRAVAUX LOCAL AVENUE GENTILLY		1 495.20	1 495.20
231351	TRAVAUX GYMNASSE CHAFFUNES	3 500.00		
231352	TRAVAUX GYMNASSE COUBERTIN	20 000.00	142 500.00	142 500.00
231362	TRAVAUX STADE BADAFFIER		105 500.00	105 500.00
231363	TRAVAUX BOULODROME		5 642.00	5 642.00
2313632	TENNIS ROUTE D'ENTRAIGUES	1 495 633.64	55 319.28	55 319.28
2313651	TRAVAUX PLAN D'EAU DE LA LIONNE		341 500.00	341 500.00
231370	TRAVAUX ECOLE JEAN JAURES	104 000.00		
231371	TRAVAUX ECOLE BECASSIERES	30 000.00	11 478.00	11 478.00
231372	TRAVAUX ECOLE MOURE DE SEVE	100 000.00		
231373	TRAVAUX ECOLE SEVIENE	2 500.00	99 350.00	99 350.00
231374	TRAVAUX ECOLE ELSA TRIOLET	15 000.00		
231375	TRAVAUX ECOLE MAILLAUDE	38 000.00	100 000.00	100 000.00
231378	TRAVAUX ECOLE LES RAMIERES	30 000.00		
2313791	JEUX COURS DECOLES	20 242.00	15 000.00	15 000.00
2313792	TRAVAUX LOGTS FONCTION DIVERS GROUPES SCOLAIRES		1 271.68	1 271.68
2313794	TRAVAUX ECOLE LA PINEDE	30 000.00		
231382	TRAVAUX PISCINE CANETON	14 000.00	12 891.00	12 891.00
231383	TRAVAUX CHATEAU ST HUBERT	155 000.00	140 000.00	140 000.00
2313842	TRAVAUX " LES GRIFFONS "	30 000.00		
231390	TRAVAUX CHATEAU GENTILLY		1 080 000.00	1 080 000.00
231392	TRAVAUX FOYER ESPACE DU MOULIN		942.00	942.00
231393	TRAVAUX SALLES DE QUARTIER		5 000.00	5 000.00
231394	TRAVAUX CHATEAU PAMARD		6 939.00	6 939.00
231395	TRAVAUX CRECHE	8 500.00	14 600.00	14 600.00
231397	TRAVAUX CIMETIERE	59 000.00	25 000.00	25 000.00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL OUTILLAGE TECHN	674 210.00	589 902.12	589 902.12
23156	TRAVAUX STATION POMPAGE PONTILLAC		8 500.00	8 500.00
2316	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	22 550.00		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		6 564 853.52	6 664 741.40	6 664 741.40
10	DOTATIONS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	504 548.25	515 056.29	515 056.29
164122	EMPRUNTS TAUX FIXE CLF	32 584.32	32 584.32	32 584.32
164123	EMPRUNTS TAUX FIXE C.E.	279 607.81	287 271.68	287 271.68
164124	EMPRUNTS TAUX FIXE CREDIT FONCIER	76 228.80	79 072.97	79 072.97
164125	EMPRUNTS TAUX FIXE CREDIT AGRICOLE	113 333.32	113 333.32	113 333.32
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000.00	2 000.00	2 000.00
16618	AUTRES PRETEURS	794.00	794.00	794.00
26	TITRES ET VALEURS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	504 548.25	515 056.29	515 056.29
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 069 401.77	7 179 797.69	7 179 797.69

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	116 055.40	154 500.00	154 500.00
<i>Reprises sur auto financement antérieur</i>		86 055.40	79 500.00	79 500.00
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	43 307.67	38 000.00	38 000.00
13912	SUBV.TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	2 938.74	2 500.00	2 500.00
13913	DEPARTEMENTS	28 296.67	29 000.00	29 000.00
139148	SUBV COMMUNES TRANSF AU Cpte DE RESULTAT	6 666.67	7 000.00	7 000.00
13918	SUBV.INV.TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT	4 845.65	3 000.00	3 000.00
<i>Charges transférées</i>		30 000.00	75 000.00	75 000.00
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	30 000.00	75 000.00	75 000.00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		1 073 340.00	1 073 340.00
20422	SUBV EQU PERS DT PRIVE BAT ET INSTALLATIONS		708 340.00	708 340.00
204422	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT EN NATURE		300 000.00	300 000.00
2112	TERRAINS DE VOIRIE		5 000.00	5 000.00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		60 000.00	60 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		116 055.40	1 227 840.00	1 227 840.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordr		7 185 457.17	8 407 637.69	8 407 637.69
RESTES A REALISER N-1				673 349.66
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				416 575.69
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résulta				9 497 563.04

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	60 000.00	100 000.00	100 000.00
1342	AMENDES DE POLICE	60 000.00	100 000.00	100 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMO INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		60 000.00	100 000.00	100 000.00
10	DOTATIONS	1 460 000.00	1 850 000.00	1 850 000.00
10222	F.C.T.V.A.	220 000.00	490 000.00	490 000.00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	240 000.00	260 000.00	260 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 000 000.00	1 100 000.00	1 100 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		500.00	500.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		500.00	500.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	400 000.00	300 000.00	300 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	400 000.00	300 000.00	300 000.00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 860 000.00	2 150 500.00	2 150 500.00
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 920 000.00	2 250 500.00	2 250 500.00

III - VOTE DU BUDGET		III		
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2		
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	4 061 109.50	4 970 285.04	4 970 285.04
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN.	4 061 109.50	4 970 285.04	4 970 285.04
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 137 186.65	1 203 438.00	1 203 438.00
2802	FRAIS D'ETUDES, ELABORATION DES DOC D'URBANISME	30 307.77	35 000.00	35 000.00
28031	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	1 881.91	20 000.00	20 000.00
28033	AMORTISSEMENT FRAIS D'INSERTION	3 410.36	4 000.00	4 000.00
28041511	AMORTISSEMENT SUBV EQU VERSEES GRPMT	24 400.00	24 400.00	24 400.00
28041512	AMORTISSEMENT SUBV EQU GRPMT COLLECTIVITES	68 643.19	69 000.00	69 000.00
2804182	AMORTISSEMENT SUBV EQU ORG PUB BAT ET INSTALLATION	166 250.53	170 000.00	170 000.00
280421	AMORTISSEMENT SUBV EQU PERS PRIV BIENS MATERIELS ET	4 267.00	4 267.00	4 267.00
280422	AMORTISSEMENT SUBV EQU BAT ET INSTALLATIONS	3 594.41	4 000.00	4 000.00
2804422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE	45 876.50	46 000.00	46 000.00
28051	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DTS SIMILAIRES	36 104.65	37 000.00	37 000.00
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	141 361.27	145 000.00	145 000.00
28132	IMMUEBLES DE RAPPORT	10 698.56	15 000.00	15 000.00
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	239.30	240.00	240.00
281568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE DEFENSE CIVIL	51 906.37	60 000.00	60 000.00
281571	MATERIEL ROULANT	3 230.57	3 231.00	3 231.00
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	3 367.69	3 400.00	3 400.00
28158	AUTRES	55 474.11	59 000.00	59 000.00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	1 885.00	1 900.00	1 900.00
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	75 478.25	78 000.00	78 000.00
28183	AMORTISSEMENT MATER.BUREAU INFORMATIQUE	100 429.25	104 000.00	104 000.00
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	58 409.14	60 000.00	60 000.00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	249 970.82	260 000.00	260 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 198 296.15	6 173 723.04	6 173 723.04
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		1 073 340.00	1 073 340.00
1388	PARTICIPATION EDF		5 000.00	5 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES		50 000.00	50 000.00
2033	FRAIS D'INSERTION		10 000.00	10 000.00
204182	SUBV EQU VERSEES ORG PUB		708 340.00	708 340.00
2111	TERRAINS NUS		45 819.00	45 819.00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		254 181.00	254 181.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 198 296.15	7 247 063.04	7 247 063.04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordre		7 118 296.15	9 497 563.04	9 497 563.04

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	NOTE
	RESTES A REALISER N-1			
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résult			9 497 563.04

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	63 589.74	33 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		30 589.74
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		63 589.74	63 589.74

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	27 041.39	
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		27 041.39
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		27 041.39	27 041.39
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		90 631.13	90 631.13

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200.00	6 200.00	6 200.00
60611	CARBURANT	700.00	700.00	700.00
6063	PETIT EQUIPEMENT	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6068	VETEMENTS TRAVAIL	2 000.00	2 000.00	2 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6168	PRIMES ASSURANCE AUTRES			
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS	500.00	500.00	500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	47 464.25	51 889.74	51 889.74
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEM	47 464.25	51 889.74	51 889.74
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00	1 000.00	1 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 000.00	1 000.00	1 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		54 664.25	59 089.74	59 089.74
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	4 000.00	4 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 500.00	2 000.00	2 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00	2 000.00	2 000.00
69	IMPOTS SUR LES BEBEFICES ET ASSIMILES	500.00	500.00	500.00
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	500.00	500.00	500.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		57 164.25	63 589.74	63 589.74

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT			
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT			
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
6811	DOTATION AMORTISSEMENTS			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		57 164.25	63 589.74	63 589.74
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat				63 589.74

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	33 000.00	33 000.00	33 000.00
706	TAXES FUNERAIRES	33 000.00	33 000.00	33 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		33 000.00	33 000.00	33 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		33 000.00	33 000.00	33 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		33 000.00	33 000.00	33 000.00
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				30 589.74
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				63 589.74

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 041.39	27 041.39	27 041.39
2182	ACQ.MATERIEL TRANSPORT	27 041.39	27 041.39	27 041.39
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		27 041.39	27 041.39	27 041.39
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		27 041.39	27 041.39	27 041.39
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordr		27 041.39	27 041.39	27 041.39
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résulta				27 041.39

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	501 840.00	492 090.00	492 090.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	483 490.00	479 390.00	479 390.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	7 000.00	6 000.00	6 000.00
606121	ELECTRICITE	19 000.00	20 000.00	20 000.00
606122	GAZ	9 000.00	10 000.00	10 000.00
60623	ALIMENTATION	430 000.00	425 000.00	425 000.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 100.00	6 000.00	6 000.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 950.00	1 950.00	1 950.00
606324	MATERIEL JETABLE	8 700.00	8 700.00	8 700.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 740.00	1 740.00	1 740.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	15 200.00	9 200.00	9 200.00
61522	ENTRETIEN BATIMENTS			
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	9 000.00	8 200.00	8 200.00
6156	MAINTENANCE	5 000.00		
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 200.00	1 000.00	1 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 150.00	3 500.00	3 500.00
6231	ANNONCES INSERTIONS	2 300.00	2 000.00	2 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	300.00	300.00	300.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION			
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	550.00	1 200.00	1 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	315 000.00	310 000.00	310 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	315 000.00	310 000.00	310 000.00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEM	315 000.00	310 000.00	310 000.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00	1 000.00	1 000.00
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00	1 000.00	1 000.00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 000.00	1 000.00	1 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00	3 000.00	3 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00	3 000.00	3 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	1 000.00	1 000.00	1 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DE TVA	3 000.00	2 000.00	2 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		821 840.00	806 090.00	806 090.00
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 000.00	8 400.00	8 400.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	8 000.00	8 400.00	8 400.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOB.	8 000.00	8 400.00	8 400.00

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 000.00	8 400.00	8 400.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + or		829 840.00	814 490.00	814 490.00
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Rés				814 490.00

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DES SERVICES	352 000.00	332 000.00	332 000.00
7067	CANTINES, ETUDES SURVEILLEES	255 000.00	259 000.00	259 000.00
70670	REPAS FOYER LOGEMENT LE RONQUET	35 000.00	36 000.00	36 000.00
70671	PREPARATION REPAS	10 000.00		
70674	REPAS CENTRE DE	40 000.00	35 000.00	35 000.00
70676	REPAS ASSOCIATIONS	2 000.00	1 000.00	1 000.00
70678	SELF	10 000.00	1 000.00	1 000.00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS			
7474	PARTICIPATIONS COMMUNES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	404 495.43	481 758.14	481 758.14
7552	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE	404 495.43	481 758.14	481 758.14
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GE			
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS			
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES RECETTES		756 495.43	813 758.14	813 758.14
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + or		756 495.43	813 758.14	813 758.14
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				731.86
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RnR+Résu				814 490.00

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 545.42	16 291.56	16 291.56
21833 218838	MATERIEL BUREAU/INFOR.BTS ADMINISTRATIFS MATERIEL CUISINE CENTRALE	12 545.42	16 291.56	16 291.56
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		12 545.42	16 291.56	16 291.56
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 545.42	16 291.56	16 291.56
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordr		12 545.42	16 291.56	16 291.56
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+R+R+Résultat				16 291.56

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
10	DOTATIONS			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN.			
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 000.00	8 400.00	8 400.00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	8 000.00	8 400.00	8 400.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 000.00	8 400.00	8 400.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 000.00	8 400.00	8 400.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		8 000.00	8 400.00	8 400.00
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				7 891.56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total R+R+Resultat)				16 291.56

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	501 840.00	493 981.36			7 858.64
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 759.00	5 758.50			0.50
606121	ELECTRICITE	35 355.93	35 355.93			
606122	GAZ	4 348.00	4 347.70			0.30
60623	ALIMENTATION	425 732.99	418 834.78			6 898.21
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 100.00	5 999.68			100.32
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 950.00	1 899.36			50.64
606324	MATERIEL JETABLE	7 642.00	7 641.21			0.79
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 740.00	1 699.73			40.27
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	8 273.00	8 272.15			0.85
61883	FRAIS D'ANALYSE	1 200.00	857.06			342.94
6231	ANNONCES INSERTIONS	2 300.00	1 888.51			411.49
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	300.00	287.67			12.33
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 139.08	1 139.08			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	325 000.00	299 045.50			25 954.50
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	325 000.00	299 045.50			25 954.50
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000.00	11.07			988.93
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	980.95				980.95
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	19.05	11.07			7.98
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 786.86	637.65			3 149.21
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	786.86				786.86
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00	637.65			2 362.35
TOTAL DES DEPENSES REELLES		831 626.86	793 675.58			37 951.28
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 213.14	8 213.14			
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	8 213.14	8 213.14			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 213.14	8 213.14			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		839 840.00	801 888.72			37 951.28

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	PRODUITS DES SERVICES	352 000.00	304 314.09	17 877.00		29 808.91
7067	CANTINES, ETUDES SURVEILLEES	255 000.00	229 442.74	17 877.00		7 680.26
70670	REPAS FOYER LOGEMENT LE RONQUET	35 000.00	36 996.70			-1 996.70
70671	PORTAGE REPAS A DOMICILE	10 000.00				10 000.00
70674	REPAS CENTRE DE LOISIRS	40 000.00	35 472.15			4 527.85
70676	REPAS ASSOCIATIONS CONTRAT CAF	2 000.00	1 075.64			924.36
70678	SELF	10 000.00	1 326.86			8 673.14
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	414 495.43	406 000.00			8 495.43
7552	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE	414 495.43	406 000.00			8 495.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 084.92			-1 084.92
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		84.92			-84.92
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 000.00			-1 000.00
TOTAL DES RECETTES		766 495.43	711 399.01	17 877.00		37 219.42
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		766 495.43	711 399.01	17 877.00		37 219.42
Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			73 344.57			

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art.	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 758.56	4 867.00		7 891.56
218838	MATERIEL CANTINES ECOLES	12 758.56	4 867.00		7 891.56
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		12 758.56	4 867.00		7 891.56
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES					
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 758.56	4 867.00		7 891.56
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		12 758.56	4 867.00		7 891.56

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA					
SECTION D'INVESTISSEMENT			- DETAIL DES RECETTES		
Chap/Art	Libellé	Crédits Ouverts	émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 213.14	8 213.14		
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	8 213.14	8 213.14		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 213.14	8 213.14		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 213.14	8 213.14		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	8 213.14	8 213.14		
	Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		4 545.42		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	452 557.87	452 557.87
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		452 557.87	452 557.87

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 029 913.57	813 492.15
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	30 494.30	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		246 915.72
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 060 407.87	1 060 407.87
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 512 965.74	1 512 965.74

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 300.00	24 600.00	24 600.00
6137	REDEVANCES SERVITUDES DROIT DE PASSAGE	5 200.00		
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	20 000.00	20 000.00	20 000.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	600.00	600.00	600.00
6231	PUBLICITE PUBLICATIONS	3 000.00	2 000.00	2 000.00
62876	MUTUALISATION MOYENS AUTRE QUE PERSONNEL	2 500.00	2 000.00	2 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 000.00	40 000.00	40 000.00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEM	35 000.00	40 000.00	40 000.00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000.00	2 000.00	2 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		3 000.00	3 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		71 300.00	69 600.00	69 600.00
66	CHARGES FINANCIERES			
6611	INTERETS DETTE			
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE			
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 200.00	4 000.00	4 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	4 000.00	2 000.00	2 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200.00	2 000.00	2 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		76 500.00	73 600.00	73 600.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	180 110.98	78 957.87	78 957.87
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	180 110.98	78 957.87	78 957.87
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	208 946.89	300 000.00	300 000.00
6718 6742	AUTRES CHARGES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D EQUIPEMENT			
6811 6871	DOTATION AMORTISSEMENTS DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	208 946.89	300 000.00	300 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		389 057.87	378 957.87	378 957.87
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		389 057.87	378 957.87	378 957.87
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		465 557.87	452 557.87	452 557.87
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat				452 557.87

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	455 000.00	442 000.00	442 000.00
70611	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	440 000.00	420 000.00	420 000.00
70613	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15 000.00	22 000.00	22 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		455 000.00	442 000.00	442 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS			
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES RECETTES REELLES		455 000.00	442 000.00	442 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 557.87	10 557.87	10 557.87
777 778	QUOTE PART SUBVENTIONS VIREES AU RESULT. AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 557.87	10 557.87	10 557.87
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 557.87	10 557.87	10 557.87
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		465 557.87	452 557.87	452 557.87
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				452 557.87

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
20	IMMO INCORPORELLES	17 000.00	116 000.00	116 000.00
201 2031 2033	FRAIS D'ETABLISSEMENT FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	10 000.00 7 000.00	106 000.00 5 000.00 5 000.00	106 000.00 5 000.00 5 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111 21532	ACQUISITION TERRAIN NU RESEAUX D'ASSAINISSEMENT			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	741 945.10	894 505.70	894 505.70
2315 2315-58 238	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES INSTAL TECHNIQUES MAT OUT INDUSTRIELS AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	716 945.10 25 000.00	869 505.70 25 000.00	869 505.70 25 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		758 945.10	1 010 505.70	1 010 505.70
10	DOTATIONS			
1021	DOTATION			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000.00	3 000.00	3 000.00
1641 1681	EMPRUNTS EN EURO AUTRES EMPRUNTS	3 000.00	3 000.00	3 000.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		3 000.00	3 000.00	3 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		761 945.10	1 013 505.70	1 013 505.70

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 557.87	10 557.87	10 557.87
	<i>Reprises sur auto-financement antérieur</i>	10 557.87	10 557.87	10 557.87
139111	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	7 530.79	7 530.79	7 530.79
139118	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
13912	SUBV.EQUIPEMENT COLLECTIVITES LOCALES	2 237.09	2 237.09	2 237.09
13913	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	254.61	254.61	254.61
13918	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	535.38	535.38	535.38
1641	EMPRUNTS EN EURO			
	<i>Charges transférées</i>			
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		5 850.00	5 850.00
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES			
2031	FRAIS D'ETUDES			
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT		5 850.00	5 850.00
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES			
2315-58	INSTAL TECHNIQUES MAT OUT INDUSTRIELS			
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	10 557.87	16 407.87	16 407.87
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordr	772 502.97	1 029 913.57	1 029 913.57
	RESTES A REALISER N-1			30 494.30
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résulta			1 060 407.87

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT			
1312	SUBVENTION REGION TRANSFERABLE			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	195 000.00	303 801.07	303 801.07
1641 1681	EMPRUNTS EN EURO AUTRES EMPRUNTS	195 000.00	303 801.07	303 801.07
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		195 000.00	303 801.07	303 801.07
10	DOTATIONS	413 188.33	124 883.21	124 883.21
1068	AUTRES RESERVES	413 188.33	124 883.21	124 883.21
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		413 188.33	124 883.21	124 883.21
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		608 188.33	428 684.28	428 684.28

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	180 110.98	78 957.87	78 957.87
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	180 110.98	78 957.87	78 957.87
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	208 946.89	300 000.00	300 000.00
139118	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
139118	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
2801	AMORTISSEMENT FRAIS ETABLISSEMENT		100 000.00	100 000.00
28033	AMORTISSEMENT FRAIS D'INSERTION			
2805	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET LOGICIELS			
28051	AMORTISSEMENT CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES			
281532	AMORTISSEMENT RESEAUX ASSAINISSEMENT	208 946.89	200 000.00	200 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		389 057.87	378 957.87	378 957.87
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		5 850.00	5 850.00
1641	EMPRUNTS EN EURO			
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES			
2031	FRAIS D'ETUDES		1 850.00	1 850.00
2033	FRAIS D'INSERTION		4 000.00	4 000.00
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT			
2315	INSTALLATIONS MATERIEL OUT TECHNIQUES			
2315-58	INSTAL TECHNIQUES MAT OUT INDUSTRIELS			
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		389 057.87	384 807.87	384 807.87
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordr		997 246.20	813 492.15	813 492.15
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				246 915.72
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résult				1 060 407.87

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2016

CESSIONS							
REFERENCES CADASTRALES DU BIEN	ADRESSE	NATURE DU BIEN	VENDEUR	ACQUEREUR	CONDITIONS DE LA VENTE	PRIX DE VENTE	
BB131	436 CHEMIN DES RAMIERES	MAISON ET TERRAIN	COMMUNE DE SORGUES	MAZZEI MARCEL ET RICORDEL DELPHINE	AMIABLE	148 250,00 €	
CC 255258259	LES PRAIRIES DU JONQUAS	TERRAIN	COMMUNE DE SORGUES	SDIS DE VAUGLUSE	CESSION GRATUITE		
AP 135 136 137 138	CHEMIN CAMSAUD	TERRAIN	COMMUNE DE SORGUES	CCPRO	CESSION GRATUITE		

ACQUISITIONS							
REFERENCES CADASTRALES DU BIEN	ADRESSE	NATURE DU BIEN	VENDEUR	ACQUEREUR	CONDITIONS DE LA VENTE	PRIX DE VENTE	
BX51	BOULEVARD SALVADOR ALLENDE	ENSEMBLE IMMOBILIER STATION DE REFOULEMENT	SCI LES BARETTES	COMMUNE DE SORGUES	AMIABLE	1 500,00 €	
AA 39 40 43 44 48 49 50 51 52 53 55 58 62 81; AH 42 316 318	CHEMIN DES POMPES LA LIONNE NORD	TERRAIN	LAFARGE GRANULATS France	COMMUNE DE SORGUES	AMIABLE	88 748,00 €	
BB 24 119; DV 47 48 ET 53	LES GRIFFONS	ENSEMBLE IMMOBILIER APPARTEMENT ET GARAGE	MOKHTAR ABOULGHAZI ET MILLOUDA HAMZAOU	COMMUNE DE SORGUES	AMIABLE	16 000,00 €	
BB 24 ET 119; DV 47 48 ET 53	LES GRIFFONS	ENSEMBLE IMMOBILIER APPARTEMENT ET GARAGE	MARTINE ET AGNES ESPOSITO ET HERVE ESPOSITO	COMMUNE DE SORGUES	AMIABLE	14 500,00 €	
CY 327	LIEU DIT LUCETTE, CHEMIN DE LA TRAILLE	TERRAIN	LEVNAUD SERGE MARCHETTI ET JOSEFA LINARES	COMMUNE DE SORGUES	AMIABLE	2 400,00 €	
AA 42	2061 CHEMIN DES POMPES	TERRAIN		COMMUNE DE SORGUES	AMIABLE	20 000,00 €	

Convention pour l'aménagement du point d'arrêt de transport public « Saint Hubert » sur la commune de SORGUES

Entre :

Le Département de VAUCLUSE, représenté par Monsieur Maurice CHABERT, Président du Conseil Départemental de Vaucluse, dûment autorisé par délibération n° 2017-30 en date du 27 janvier 2017,

La commune de SORGUES, représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU, son maire, dûment autorisé par délibération en date du 7 avril 2014,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation du Département au financement des travaux d'aménagement relatifs à la mise en accessibilité du point d'arrêt « Saint Hubert » commun aux réseaux de transport public urbain Sorg'en Bus et départemental transVaucluse.

Article 2 - Présentation de l'opération - Programme

Cette opération s'inscrit d'une part dans le cadre des compétences établies par le Code des Transports et d'autre part dans le cadre de différents textes de loi :

- la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- l'Ordonnance n° **2014-1323 du 4/11/2014** (relatif aux points d'arrêt des services de transport public).

L'aménagement est précisé en annexe.

Article 3 – Financement et modalités de participation

Le programme est établi afin de respecter les objectifs de réalisation définis dans le Schéma Directeur d'Accessibilité de la commune de SORGUES.

Conformément aux modalités décrites dans son Schéma Directeur d'Accessibilité, le Département s'engage à participer financièrement à l'aménagement de l'arrêt Saint Hubert *au prorata* de la fréquentation commerciale de chaque arrêt par des usagers commerciaux du réseau transVaucluse, dans la limite plafond de 10.000 € par arrêt.

Sur une année, la fréquentation de cet arrêt s'établit à 5.760 voyages pour le réseau urbain et à 1.081 voyages pour le réseau interurbain.

Les travaux sont estimés à 14.593 €HT. Ainsi, le financement de cette opération est convenu selon la répartition suivante :

Financeurs	Montant plafond en €	Participation plafond
Commune de Sorgues	12.287 €	84,2 %
Département de Vaucluse	2.306 €	15,8 %
Total	14. 593 €HT	100 %

La participation financière due par le Département sera versée après achèvement des travaux sur production du décompte définitif de l'opération.

Article 6 - Concertation et suivi

La commune, en tant que maître d'ouvrage assure le suivi de l'opération qui consiste à réaliser les études, les procédures de marché public, l'exécution et la réception des travaux.

Le Maître d'Ouvrage informera le Département de l'avancée des travaux.

Article 7 - Communication

Les documents d'information et de communication relatifs à l'opération objet de la présente convention feront l'objet d'une concertation préalable entre les parties.

Article 8 - Modification de la présente convention

Toute modification des termes de la présente convention devra donner lieu à la conclusion d'un avenant.

Article 9 - Durée et validité de la convention

La convention prendra effet à la date des signatures des parties jusqu'à finalisation du programme. Elle est établie en 2 exemplaires originaux remis à chacune des parties

Article 10 - Litiges

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des dispositions de la présente convention donneront lieu à une phase préalable de concertation entre les parties. En cas de désaccord, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Nîmes.

A Avignon, le

**Pour la commune de
Sorgues**

Le Maire

Thierry LAGNEAU

**Pour le Département de
Vaucluse**

Le Président

Maurice CHABERT



CONVENTION DE SERVICE TRAVAIL D'INTERET GENERAL (TIG)

Entre

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Alpes-Vaucluse,
représentée par délégation par :

**Madame SAMOKINE Véronique,
Directrice de Service**

D'une part,

**Et la commune de Sorgues
Représenté par : Monsieur LAGNEAU Thierry
Fonction : Maire de la commune de Sorgues**

Préambule :

La Loi 83-466 du 10 juin a introduit dans le code pénal le travail d'intérêt général (T.I.G) aménagée selon les dispositions du nouveau code pénal.

Il a paru nécessaire de créer des peines nouvelles pouvant, dans certains cas, se substituer à la prison et favoriser l'insertion sociale des condamnés.

La commune de Sorgues

Accueillant des mineurs ou jeunes majeurs astreints à des peines de travail d'intérêt général, il paraît utile pour la collectivité territoriale et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Alpes-Vaucluse de formaliser ce partenariat par la présente convention.

Article 1 :

Le travail d'intérêt général est une peine prononcée par le Tribunal pour enfants.

L'exécution de cette peine est confiée au service éducatif du STEMO d'AVIGNON
Qui sollicite les services de la commune Sorgues
Pour la mise en œuvre effective.

Article 2 :

La commune Sorgues s'engage à accueillir des condamnés à des peines de travail d'intérêt général.

La convention vise d'une part, dans son acceptation littérale, à ce que la personne condamnée effectue un travail d'intérêt général fourni par le service public sans pour cela pénaliser le dit service, ni administrativement, ni dans la gestion du personnel. D'autre part, il vise à offrir à la personne condamnée l'opportunité de faire œuvre utile à l'égard de la collectivité dans le cadre de sa peine.

Le Juge des Enfants ou le Juge d'Application des Peines procède, in fine, à l'affectation du T.I.G.

Article 3 :

En fonction des possibilités d'accueil et des postes de travail proposés, le STEMO prend contact avec le service d'accueil compétent pour évoquer la situation du jeune concerné à savoir :

- Nom, prénom, âge,
- Nombre d'heures à effectuer,
- Niveau de formation et/ou expériences,
- Délai de la mise en œuvre,
- Jours et horaires de disponibilité,
- Souhaits éventuels.

L'éducateur, en charge de la mesure, sollicite, dans un premier temps, le responsable de la commune ou de l'organisme accueillant. Ensuite, un entretien en présence du jeune, de son référent et du responsable municipal ou de l'organisme est organisé.

Cet entretien n'engage en rien la décision du service. Par principe, aucune réponse n'est donnée dans l'urgence. A l'issue de l'entretien, chacun dispose d'un délai de huit jours pour étudier la proposition et apporter d'éventuels compléments. Quelle que soit la décision, l'information est transmise par l'organisme d'accueil au référent de la mesure.

Les professionnels référents du STEMO et les responsables de la commune ou de l'organisme accueillant veille à ce que les propositions d'affectation soient en adéquation avec le profil et la personnalité du jeune. Tous problèmes éventuels seront portés à la connaissance des responsables avant toute affectation.

Article 3 :

Durant la phase de réalisation du T.I.G., la structure d'accueil avisera l'éducateur référent de toute absence ou de tout incident.

En fin de T.I.G., la structure transmettra à l'éducateur référent le formulaire mentionnant les heures effectuées.

Fait à

Le

Le Maire de Sorgues

Le Directeur Territorial
De la Protection Judiciaire de la
Jeunesse Alpes-Vaucluse

Thierry LAGNEAU

Par délégation
Madame SAMOKINE
Fonction :
Directrice de Service